



PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2026 - 2031



SOMMAIRE

Introduction.....	8
1. La prévention des déchets.....	10
1.1 La prévention quantitative et qualitative	10
1.2 Les enjeux de la prévention	10
2. Le Le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	12
2.1 Le rôle du PLPDMA	12
2.2 L'élaboration du PLPDMA	13
2.3 Les instance décisionnelles	13
2.4 Un premier PLPDMA encourageant	14
3. Le diagnostic démographique du territoire.....	15
3.1 Le contexte démographique	15
3.1.1 La répartition de la population	15
3.1.2 La densité de la population	15
3.2 Le logement	16
3.2.1 La répartition des logements	16
3.2.2 La composition des foyers	17
3.3 La vie associative sur le territoire	18
4. Le diagnostic économique du territoire	19
4.1 Le travail	19
4.1.1 Les secteurs d'activité	19
4.1.2 L'évolution des secteurs d'activité	19
4.1.3 Les zones industrielles et artisanales	20
4.1.4 Une population active	21
4.1.5 Le chômage	22
4.2 Le tourisme	23
4.2.1 L'hébergement touristique	23
4.2.2 Les activités touristiques et culturelles	24
5. Le diagnostic déchets.....	25
5.1 Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	25
5.2 Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	26
5.3 La collecte sélective	27
5.4 Caractérisation des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	29
5.5 Les déchets issus des déchetteries	29
5.6 Les déchets dangereux	31
5.7 Synthèse des déchets ménagers et assimilés des 5 dernières années	32
5.8 Les déchets produits en 2024	33
5.9 La destination des déchets en 2024	34
5.10 Synoptique des déchets collectés et traités en 2024	35
5.11 Analyse AFOM du gisement du SIETOM	37

6. Un plan d'actions construit avec toutes les parties prenantes.....	38
6.1 La commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).....	38
6.2 Les groupes de travail techniques et les 7 axes retenus.....	39
6.3 Les objectifs de réduction de déchets.....	40
6.4 Modalité d'évaluation et de suivi du PLPDMA.....	41
 7. Le sept axes stratégiques retenus pour le PLPDMA et les sous-axes.....	42
7.1 Axe A: lutter contre le gaspillage alimentaire.....	43
7.1.1. Fiche action A1 : Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire.....	43
7.1.2. Fiche action A2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.....	44
7.2. Axe B: éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.....	45
7.2.1. Fiche action B1 : Limiter les apports de déchets verts en déchetterie.....	45
7.2.2. Fiche action B2 : Favoriser la gestion domestique des déchets alimentaires des ménages.....	46
7.3. Axe C : Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation.....	47
7.3.1. Fiche action C1 : Organiser des évènements autour du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.....	47
7.3.2. Fiche action C2 : Développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.....	48
7.4. Axe D : Sensibiliser les acteurs en matière de prévention des déchets.....	49
7.4.1. Fiche action D1 : Sensibiliser les enfants en matières de prévention des déchets.....	49
7.4.2. Fiche action D2- Sensibiliser les administrations publiques à la prévention des déchets.....	49
7.5. Axe E- Mettre en place ou renforcer des actions de consommation responsable	50
7.5.1. Fiche action E1 - Promouvoir les bonnes pratiques en matières de consommation responsable	50
7.5.2. Fiche action E2 - Challenge famille "zéro déchet" en expérimentant un avant / après.....	51

7.6. Axe F - Utiliser des instruments informatiques et économiques pour favoriser la prévention des déchets	52
7.6.1. Fiche action	
F1 - Réorganisation de la collecte des déchets ménagers via la mise en place de points complets pour une mise en place de tarification incitative.....	52
7.6.2. Fiche action	
F2 - Gestion de la performance déchets via les données du logiciel Ecocito (badges déchetteries et ordures ménagères) pour une communication incitative.....	53
7.7. Axe G - Réduire les déchets des entreprises.....	54
7.7.1. Fiche action	
G1 - Communiquer et utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets en entreprise	54
Conclusion.....	56

Introduction

Dans un contexte marqué par l'urgence écologique et la raréfaction des matières premières, la gestion des déchets s'impose comme un enjeu central dans les politiques territoriales pour réduire notre empreinte environnementale.

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIETOM de Chalosse est un outil stratégique conçu pour répondre aux défis des transitions environnementales, en alignant les actions locales sur les priorités régionales, nationales et européennes.

Ce document ne se limite pas à une simple obligation réglementaire : il incarne une volonté collective de transformer les pratiques de consommation, de favoriser l'économie circulaire et de réduire significativement l'empreinte matière du territoire.

Il constitue une feuille de route opérationnelle pour réduire la production de déchets à la source, optimiser leur valorisation et sensibiliser l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, collectivités). En s'appuyant sur une approche globale et intégrée, ce plan permet de coordonner les efforts de tous les acteurs du territoire, afin de répondre aux exigences de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2019 (AGEC) et des directives européennes. Il offre également un cadre structurant pour mobiliser les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Il s'inscrit en parfaite adhérence avec le Schémas Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (STRADDET) de la Nouvelle-Aquitaine. Ce schéma, qui fixe les grandes orientations en matière de développement durable, met l'accent sur la réduction des déchets, la promotion de l'économie circulaire et la transition vers des modes de consommation plus responsables. En s'alignant sur ces priorités, le SIETOM de Chalosse contribue activement à la réalisation des objectifs régionaux, tout en renforçant la cohérence des politiques publiques sur le territoire.

L'un des objectifs majeurs du PLPDMA est de favoriser la transition vers une économie circulaire, où les déchets deviennent des ressources et où les produits sont conçus pour durer quand ils doivent exister. Il est nécessaire de sortir de l'économie linéaire basée sur le quadriptyque extraction, fabrication, consommation et fin de vie.

Le geste de tri doit également être plus ancrée et nous savons qu'en France, il y a une forte marge de progression. Effectivement, en 2022, le taux de recyclage des emballages en plastique était ainsi de 25,2% en France, quand la moyenne européenne atteignait 40,7%.*

Cette approche repose sur plusieurs piliers : le réemploi, la réparation, les modèles circulaires et la sobriété en nous interrogeant sur l'utilité réelle d'acheter. Effectivement, réduire la production de déchets commence par une réévaluation en profondeur de nos besoins et un ajustement de nos modes de vie.

L'adage du SIETOM de Chalosse est: le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

En adoptant ces principes, le SIETOM de Chalosse souhaite créer une dynamique territoriale autour de la prévention où chaque acteur - habitant, entreprise ou collectivité - devient un maillon essentiel vers une réduction des déchets.

Le SIETOM de Chalosse se fixe des objectifs clairs et mesurables pour réduire la production de déchets sur le territoire et qui répondent aux objectifs régionaux et nationaux comme: atteindre 549 kilogrammes par habitant de déchets ménagers et assimilés ou encore 149 kilogrammes par habitant d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2031.

Ce document présente plusieurs parties.

Tout d'abord, l'intérêt de réaliser un PLPDMA va être explicité en s'appuyant sur le dernier PLPDMA du SIETOM de Chalosse. Ensuite, un diagnostic territorial va être présenté en se focalisant ensuite vers une étude approfondies sur la gestion des déchets. Enfin, en prenant en compte les objectifs et par une approche collaborative, les sept axes stratégiques pour le PLPDMA 2026-2031 va être présenter sous forme de fiches actions.

*Eurostat, Taux de recyclage des déchets d'emballage par type d'emballage, disponible sur https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/cei_wm020/default/table?lang=fr, consulté en octobre 2024

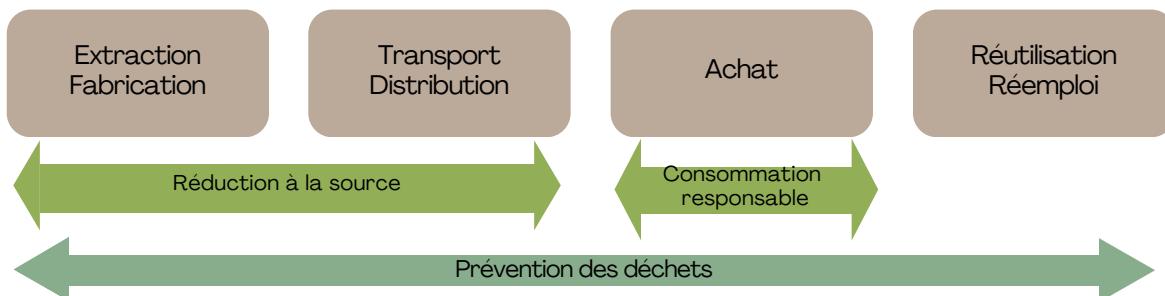
La prévention des déchets

1.1 La prévention quantitative et qualitative

La prévention a pour objectif d'éviter que les produits des consommateurs deviennent des déchets. Elle est une étape clé dans la gestion des déchets puisqu'elle permet de réduire leur gisement mais également de promouvoir une seconde vie pour ces derniers.

On peut identifier deux types de prévention des déchets :

- la prévention quantitative pour éviter ou réduire la quantité des produits ou substances
- la prévention qualitative pour éviter ou réduire la nocivité des produits ou substances



Source : Ministère de la transition écologique.

1.2 Les enjeux de la prévention

La prévention des déchets est un pilier essentiel de la transition écologique et d'une gestion durable des ressources. À l'heure où la production de déchets ne cesse d'augmenter, avec des impacts environnementaux, économiques et sociaux croissants, la réduction à la source devient une priorité pour les collectivités, les entreprises et les citoyens.

Les principaux enjeux liés à cette démarche sont:

1. Environnementaux

La prévention des déchets permet de :

- Réduire la pression sur les ressources naturelles en limitant l'extraction de matières premières.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à la production, au transport et au traitement des déchets.
- Limiter la pollution des sols, de l'eau et de l'air, en évitant l'incinération ou l'enfouissement des déchets.
- Préserver la biodiversité, en réduisant les impacts des décharges et des sites de stockage.

2. Enjeux économiques

La prévention des déchets offre des opportunités économiques significatives :

- Réduction des coûts de collecte, de transport et de traitement pour les collectivités.
- Création d'emplois locaux dans les filières de réparation, de réemploi et de recyclage.
- Optimisation des dépenses pour les ménages et les entreprises, grâce à une consommation plus responsable.
- Stimulation de l'innovation dans les secteurs de l'économie circulaire (écoconception, recyclage, etc.).

3. Enjeux sociaux et culturels

La prévention des déchets favorise :

- L'éducation et la sensibilisation des citoyens à une consommation plus durable.
- L'implication des acteurs locaux (associations, entreprises, écoles) dans des projets collectifs.
- La cohésion sociale, en encourageant les pratiques collaboratives (réemploi, partage, compostage collectif).
- L'amélioration du cadre de vie, en limitant les nuisances liées aux déchets (dépôts sauvages, odeurs, etc.).

4. Enjeux réglementaires

La prévention des déchets est encadrée par des obligations légales de plus en plus strictes :

- La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) fixe des objectifs ambitieux, comme la réduction de 50 % des déchets ménagers d'ici 2030 ou la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024.
- Les directives européennes (paquet économie circulaire) imposent aux États membres des cibles de recyclage et de réduction des déchets.
- Les plans régionaux (STRADDET) et locaux (PLPDMA) doivent intégrer ces exigences pour éviter les sanctions et bénéficier des soutiens financiers.

5. Enjeux pour les collectivités locales

Pour les territoires comme celui du SIETOM de Chalosse, la prévention des déchets est un levier pour :

- Anticiper les évolutions réglementaires
- Répondre aux attentes des citoyens, de plus en plus sensibles aux questions environnementales.
- Renforcer l'attractivité du territoire, en affichant une politique volontariste en matière de transitions environnementales dans le territoire

La prévention des déchets n'est pas seulement une obligation légale, mais une opportunité pour construire un modèle de société plus sobre, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement.

2

Le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

2.1 Le rôle du PLPDMA

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés définit pour les 6 années à venir des actions qui permettent de réduire les déchets produits sur le territoire. Le PLPDMA porte sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par la collectivité. La collectivité portant le PLPDMA doit inclure un état des lieux de son territoire, définir des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, élaborer un plan d'actions et suivre les indicateurs découlant de ces actions.

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, relatif aux programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés, définit les conditions dans lesquelles les collectivités à compétence « collecte des déchets », comme le SIETOM de Chalosse doivent élaborer, mettre en œuvre et suivre leur PLPDMA.

L'ADEME oriente la rédaction du PLPDMA vers des axes nationaux comme :

- | | | |
|---|---|--|
| 1
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | 2
Augmenter la durée de vie des produits | 3
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable |
| 4
Réduire les déchets des entreprises | 5
Réduire les déchets du BTP | 6
Réduire les déchets marins |
| 7
Lutter contre le gaspillage alimentaire | 8
Être exemplaire en matière de prévention des déchets | 9
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets |
| 10
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets | | |

2.2 L'élaboration du PLPDMA

En fonction de l'état des lieux réalisé sur le territoire, la collectivité doit se conformer au décret du 10 juin 2015 pour élaborer collaborativement son PLPDMA :

- Constitution de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CEES)
- Avis de la CCES sur le projet de PLPDMA
- Validation par la Présidente du SIETOM de Chalosse du projet de PLPDMA
- Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public sur le projet de PLPDMA
- Adoption du PLPDMA par le Comité Syndical
- Transmission du PLPDMA au Préfet et à l'ADEME et à la Région Nouvelle-Aquitaine

2.3 Les instances décisionnelles

Le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) de Chalosse est un syndicat mixte créé en 1976. Il a pour objet d'assurer la collecte et le traitement des déchets des ménages, des administrations et des commerçants. En 2025, le Syndicat n'accueillera plus de clients sur son site.

Suite à la loi NOTRE, des intercommunalités ont fusionné le 1er janvier 2017 pour créer 3 nouvelles Communautés de Communes sur notre territoire. A noter également la fusion de 2 communes, Rion des Landes et Boos, au 1er janvier 2017 portant le nombre de communes sur notre territoire à 122. Ces changements ont entraîné la modification de la composition du Syndicat avec le renouvellement en mars 2017 de 91 délégués titulaires et 91 délégués suppléants.

Le SIETOM de Chalosse est administré par un Comité syndical composé d'élus issus des communautés de communes adhérentes avec un délégué titulaire par commune membre et un délégué suppléant.

Actuellement, le Comité syndical du SIETOM est composé de 122 délégués titulaires et autant de délégués suppléants. Ces élus élisent un Bureau syndical de 15 membres, un Président et des Vice-Présidents au nombre de 4 aujourd'hui.

○ Présidence :

Présidente

Mme Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM, Présidente de
la CC Coteaux et Vallées des Luys,
Maire de Castelnau-Chalosse

○ Vice-Présidences :

Mme Ghislaine LALANNE

1^{ère} vice-Présidente à la valorisation matière organique et énergétique, CC Terres de Chalosse, Maire de Coupenne

Mme Marlène RASOAMAHARO

2^{ème} vice-Présidente à la communication en faveur du tri, la prévention et l'éco-exemplarité, CC du Pays Tarosate, Conseillère municipale de Souprosse,

M. Marcel PRUET

3^{ème} vice-Président aux finances et à l'administration générale, CC Chalosse Tursan, Maire d'Audignon,

M. Thierry CALDONE

4^{ème} vice-Président à l'optimisation des collectes (ordures ménagères, collecte sélective et déchetteries), CC Pays d'Orthe et Arrigans, Maire d'Ossages.

Le SIETOM se compose depuis le 1er janvier 2017 de 5 Communautés de Communes :

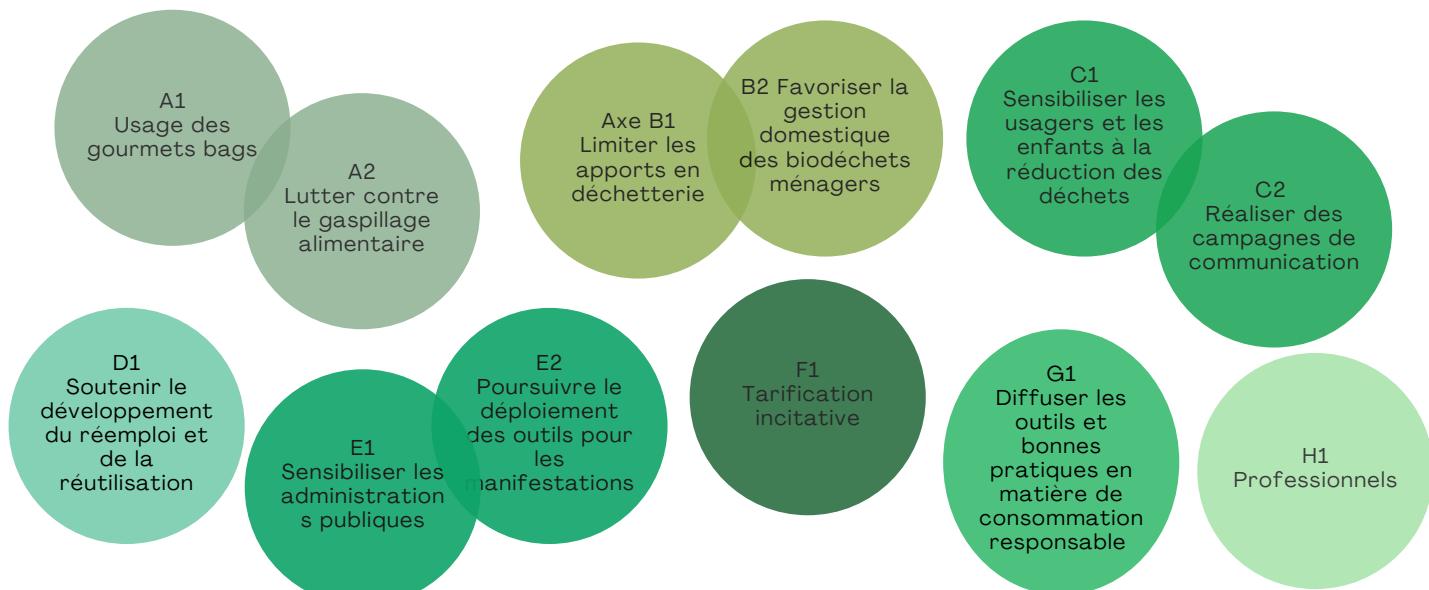
- la Communauté de Communes Chalosse Tursan (excepté 4 communes),
- la Communauté de Communes Terres de Chalosse,
- la Communauté de Communes du Pays Tarusate,
- la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys,
- la Communauté de Communes Pays d'Orthe et Arrigans (9 communes sur 24)



2.4 Un premier PLPDMA encourageant

Un PLPDMA a été déployé de 2018 à 2024 pour répondre au contexte réglementaire de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015. L'objectif était de réduire, d'ici 2024, de 6% les déchets ménagers et assimilés. Il est à noter que les résultats du PLPDMA 2018/2024 et les objectifs de -6% DMA sont à retrouver dans la partie « 5.7 Synthèse des déchets ménagers et assimilés des 5 dernières années »

Pour ce faire, des axes ont été définis et des actions menées pour atteindre ces objectifs.



3

Le diagnostic démographique du territoire

3.1 Le contexte démographique

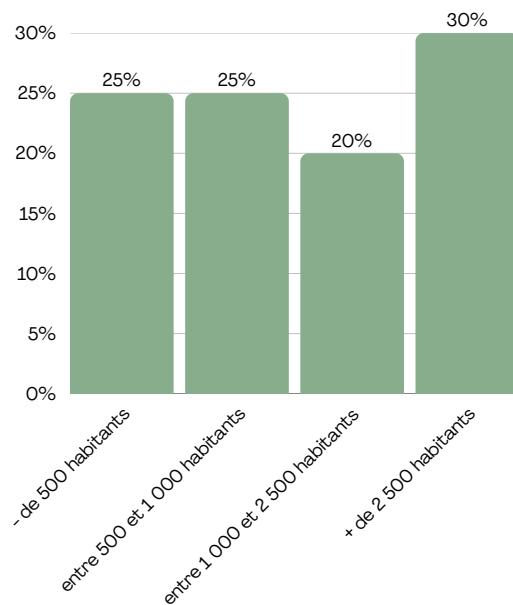
Le diagnostic démographique du territoire du SIETOM de Chalosse couvre les communautés de communes Chalosse Tursan, Terres de Chalosse, Pays d'Orthe et Arrigans, Pays Tarusate, et Coteaux et Vallées des Luys. Cette section permet de mieux comprendre l'évolution de la population, la composition des foyers, et la répartition par tranches d'âges, éléments essentiels pour adapter les actions de prévention des déchets aux caractéristiques locales.

3.1.1 La répartition de la population

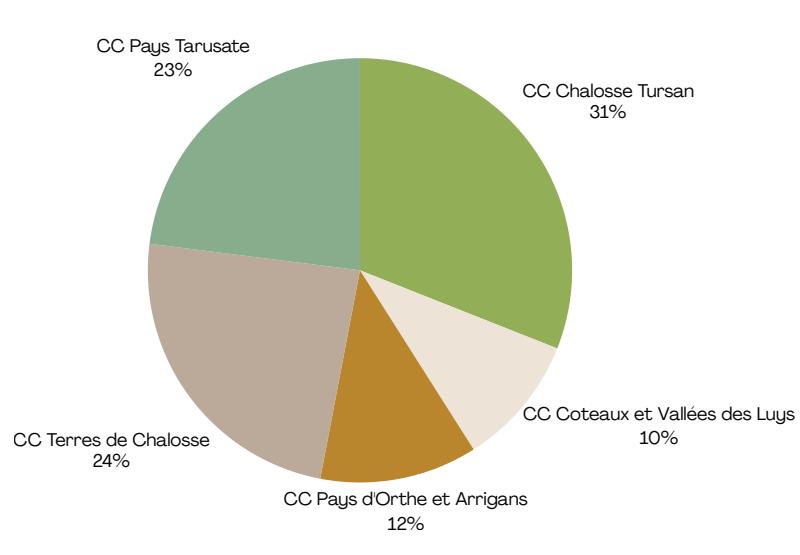
La population est inégalement répartie sur le territoire. Plus de 80% de la population se concentre sur les 3 communautés de communes (CC) Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Chalosse Tursan.

- 30% sur 6 communes de + de 2500 habitants
- 20% sur 12 communes entre 2500 et 1000 habitants
- 25 % sur 26 communes entre 1000 et 500 habitants
- 25% sur 78 communes de – de 500 habitants

RÉPARTITION DES COMMUNES EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS



RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LES CC



3.1.2 La densité de population

L'ADEME a classé le SIETOM comme territoire rural dispersé. Avec sa superficie de 1 800 km², on compte 43.8 hab/km² soit 78 785 habitants (source : SIETOM 2025). La population a considérablement augmenté entre 2010 et 2021 avec une augmentation de 12%.

Territoire	Nombre de communes	Nombre d'habitants en 2010	Nombre d'habitants en 2021	Evolution annuelle	Nombre de foyers en 2010	Nombre de foyers en 2021	Evolution annuelle
CC Chalosse Tursan	46	22 619	24 207	+ 7%	9 681	10 599	+ 9.5%
CC Coteaux et Vallées des Luys	16	7 362	7 820	+ 6.2%	3 100	3 350	+ 8%
CC Pays Tarusate	17	15 866	18 291	+ 15.3%	6 776	7 949	+ 17.3%
CC Pays d'Orthe et Arrigans	24	8 732	9 379	+ 7.4%	3 586	3 986	+ 11%
CC Terres de Chalosse	34	17 014	18 725	+ 10%	6 839	7 726	+ 13%
SIETOM de Chalosse	122	71 593	78 422	+ 9.5%	29 982	33 610	+ 12%

Source : IGECOM40

3.2 Le logement

Le territoire compte en 2021, 46 085 logements dont 41 178 résidences principales (INSEE) avec la répartition suivante :

- 6 à 10% vacants
- 6 % secondaires
- 76% propriétaires
- 90% d'habitat individuel

Il est également noté que 90% des ménages habitent en zone rurale ou pavillonnaire.

3.2.1 La répartition des logements

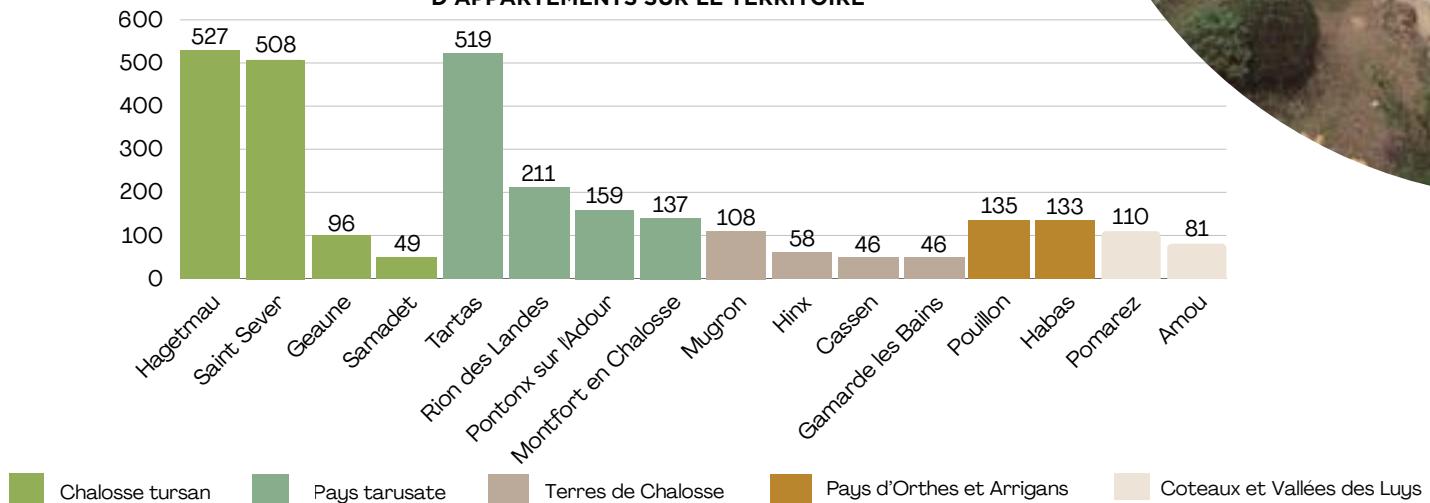
Globalement, toutes les CC sont concernées par l'habitat vertical avec environ 10% de bâtiments collectifs. Les CC Pays Tarusate et Chalosse de Tursan concentrent 66 % des appartements du territoire. La prédominance des maisons individuelles répond à la demande des familles cherchant un cadre de vie agréable. Cependant, il est essentiel de continuer à diversifier l'offre de logements, notamment en intégrant des logements sociaux, pour répondre aux obligations réglementaires.

Logements	% maisons	% appartements
CC Chalosse Tursan	89%	11%
CC Coteaux et Vallées des Luys	93%	7%
CC Pays Tarusate	88%	12%
CC Pays d'Orthe et Arrigans	92%	8%
CC Terres de Chalosse	93%	7%
Total	90%	10%

Source : INSEE 2021

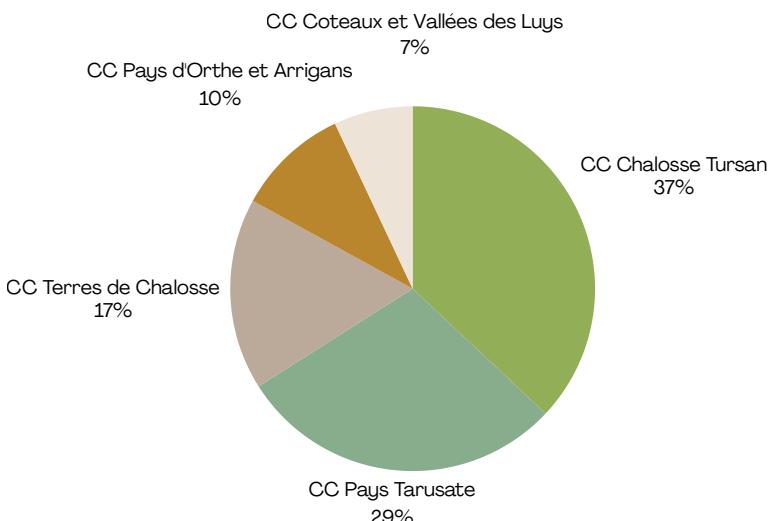
16 communes comprennent plus de 45 appartements soit 80% des appartements du territoire.

REPRÉSENTATION DES 16 COMMUNES COMPRENNANT LE PLUS D'APPARTEMENTS SUR LE TERRITOIRE



42% du total des appartements du territoire se concentrent sur Hagetmau, Saint Sever ou Tartas (communes avec + de 500 appartements), soit les deux EPCI principales. La majorité des communes où se situe le plus grand nombre d'appartement correspondent aux communes les plus peuplées.

RÉPARTITION DES APPARTEMENTS SUR LES CC



3.2.2 La composition des foyers



Année	CC Chalosse Tursan	CC Terres de Chalosse	CC Pays d'Orthe et Arrigans	CC Pays Tarusate	CC Coteaux et Vallées des Luys	Moyenne
2010	2.3	2.5	2.4	2.3	2.4	2.4
2021	2.2	2.3	2.3	2.1	2.2	2.2

Source : INSEE 2021

Le nombre de résidents dans les foyers a légèrement diminué entre 2010 et 2021 contrairement à la population sur le territoire du SIETOM de Chalosse. On compte aujourd'hui des foyers de 2,2 personnes contre 2,4 pour les foyers en 2010.

3.3 La vie associative sur le territoire

Le territoire du SIETOM de Chalosse dispose d'un grand réseau d'associations. Riche de ce maillage associatif, de nombreuses actions et initiatives sont portées en collaboration avec le SIETOM pour optimiser la gestion des déchets mais également en limiter la production. La CC Coteaux et Vallées des Luys ne compte pas d'associations engagées dans l'environnement ou le développement durable.

CC	Nom de l'association	Domaine d'activité
Pays Tarusate	Les Jardiniers Tarusates	Espaces naturels
	La Recyclerie Tarusate	Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable
	Les Bio Jours	Promotion d'initiatives de développement durable, groupement d'achat de produits écologiques
	La ferme de Vincent	Activités pédagogiques en lien avec le monde agricole et le respect de l'environnement
	L'Arbre à Pain	Structure d'insertion par l'activité économique.
	L'Eco-Pins	Projets de restauration du patrimoine, préservation de l'écosystème, sensibilisation environnementale
Terres de Chalosse	Citoyens en Réseau pour des ENR en Nouvelle-Aquitaine	Sensibilisation à la transition énergétique et à la sobriété énergétique
	Citoyen.nes Terres de Chalosse	Organisation citoyenne promouvant un meilleur vivre ensemble et des actions de développement durable sur le territoire de Terres de Chalosse.
	Sac de billes	Association socio-culturelle mettant en place des actions axées sur le développement durable.
	Comptoir BLES de Chalosse	Association œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, avec des initiatives en faveur de l'environnement.
	SEPANSO	Association de protection de la nature et de l'environnement, active sur le territoire de Terres de Chalosse.
	Chalosse Vie	Association locale engagée dans la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable.
Chalosse Tursan	Bulles d'air	Association de sensibilisation et d'éducation à l'écologie humaine, rationnelle et environnementale, visant à développer l'éco-citoyenneté.
	ASS Développement Chalosse Tursan	Développement économique et social, avec des initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable.
	Communauté de communes Chalosse Tursan	Gestion des déchets, promotion du développement durable et de l'économie circulaire.
Pays d'Orthe et Arrigans	Clin d'oeil	Épicerie solidaire et animation de Repair Café.
	Pays d'Orthe Environnement	Protection de l'environnement, sensibilisation et actions locales en faveur de la nature.
	La Brocante éco-solidaire	Association locale engagée dans l'économie sociale et solidaire, proposant un tiers-lieu, une recyclerie et de la réparation d'objets pour réemployer localement.

Source : Communautés de communes et HelloAsso

Landes Collectif Réemploi (LaCoRe) s'est récemment créé pour regrouper les acteurs landais qui œuvrent pour le réemploi, l'environnement et le développement durable. Leur objectif est de mutualiser les moyens et ressources de chacun pour créer un réseau autour de l'économie circulaire et répondre efficacement aux appels à projets de la Région ou du Département.

Dans le cadre de son PLPDMA, le SIETOM de Chalosse a été sollicité et s'est appuyé sur les acteurs de ce collectif pour développer des axes en faveur du réemploi et de la réparation notamment.

Le territoire compte deux recycleries qui contribuent au réemploi de certains objets dans les déchetteries du SIETOM et assure le tri et la valorisation de la filière textile.

4



Le diagnostic économique du territoire

L'analyse d'un diagnostic économique pour un territoire constitue une étape cruciale dans la compréhension des dynamiques économiques locales et dans la mise en place de politiques adaptées au développement territorial. Cette analyse permet d'évaluer la situation économique d'un territoire en prenant en compte plusieurs variables essentielles : les secteurs d'activité dominants, le taux de chômage, ainsi que l'évolution de l'emploi.

4.1 Le travail

4.1.1 Les secteurs d'activité

Les cinq communautés de communes partagent certaines caractéristiques économiques communes en raison de leur situation géographique, de leur environnement rural et de leurs ressources naturelles. Cependant, chacune présente des spécificités liées à ses priorités locales, son histoire économique et ses dynamiques de développement. Le territoire des Landes, globalement, a connu une évolution significative entre 2011 et 2021, dans un contexte marqué par des changements structurels dans les secteurs d'activités et un intérêt croissant pour les enjeux du développement durable et de l'écologie.

La répartition des secteurs d'activité sur le territoire du SIETOM de Chalosse est équitable sur l'ensemble des communautés de communes. Le secteur tertiaire est le plus représenté avec 43% de structures de services. En deuxième position, nous retrouvons le secteur primaire avec les activités agricoles. Ce territoire rural est modelé par les agriculteurs et éleveurs qui représentent 1/4 des activités du secteur.

Secteurs	CC Chalosse Tursan	CC Terres de Chalosse	CC Pays d'Orthe et Arrigans	CC Pays Tarusate	CC Coteaux et Vallées des Luys	MOYENNE
Services	40%	45%	42%	50%	40%	43%
Agriculture	30%	28%	25%	20%	35%	28%
Industrie	15%	12%	18%	10%	12%	13%
Construction	10%	8%	10%	15%	8%	10%
Autre	10%	7%	5%	5%	5%	6%

Source : INSEE

4.1.2 L'évolution des secteurs d'activité

Les secteurs d'activités ont évolué de manière progressive, en réponse aux transformations économiques locales, aux attentes des consommateurs et aux tendances globales. Trois secteurs se sont démarqués et ont muté entre 2011 et 2021 pour s'adapter aux enjeux environnementaux et économiques.

A. Le secteur des services et des activités tertiaires

L'économie tertiaire, dominante par rapport aux secteurs de l'agriculture ou du tourisme, est en forte croissance, notamment grâce au secteur des services à la personne (aide à domicile, garde d'enfants, soins aux personnes âgées), un secteur essentiel face à l'augmentation de la population vieillissante (27,5% de la population a plus de 65 ans). Cela comprend également des activités comme le commerce local, la restauration et les services numériques.

B. Le secteur agricole et agroalimentaire

L'agriculture reste un secteur clé dans ces territoires, même si elle a connu une transformation majeure ces dernières années. Elle est en grande partie orientée vers l'élevage (bovin, ovin et avicole), la culture de céréales, ainsi que la production de vins dans certaines zones. Cependant, des mutations sont apparues pour s'adapter aux besoins et attentes des politiques et des usagers :

- Agriculture biologique et circuits courts : La demande pour des produits locaux, bio et de qualité a vu une forte augmentation, soutenue par des politiques publiques de soutien à l'agriculture durable.
- Diversification des productions agricoles : Dans une logique de diversification, certaines exploitations se sont tournées vers des produits comme le miel, la lavande, ou des produits transformés (confitures, huiles essentielles, etc.). Cela a permis de soutenir une dynamique économique tout en répondant à une demande croissante en produits locaux et écologiques.

C. Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie

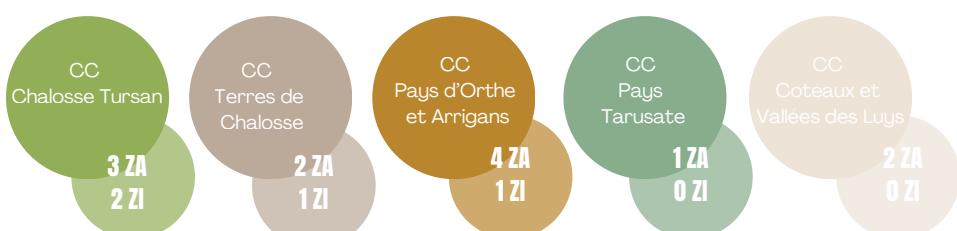
Le tourisme est un secteur stratégique pour ces communautés, d'autant plus avec l'essor du tourisme vert, lié aux paysages naturels (forêts, rivières, patrimoine culturel) et aux activités de plein air (randonnée, cyclisme, pêche, sports nautiques, etc.). Les stations thermales et les campings écoresponsables connaissent une croissance notable.

- Tourisme durable et éco-tourisme : La croissance du tourisme durable et éco-responsable est particulièrement marquée. L'offre s'est développée autour des circuits de randonnée éco-certifiés, des hébergements écologiques, des fermes-auberges et des vins bio.
- Patrimoine local et rural : Le tourisme se diversifie aussi avec une forte valorisation du patrimoine local, des fermes et des traditions. Cela permet une insertion plus forte de la population locale dans l'économie du tourisme, et contribue à renforcer la vitalité des petits commerces.

4.1.3 Les zones industrielles et artisanales

Dans l'ensemble, les cinq communautés de communes ont connu une évolution positive des zones artisanales, avec un soutien accru aux artisans et aux petites entreprises. Les zones industrielles, quant à elles, ont vu des efforts de modernisation et d'attraction d'entreprises, bien que le développement ait été plus limité dans certaines communautés de communes. Les initiatives visant à diversifier l'économie locale et à soutenir l'emploi sont au cœur des préoccupations des collectivités.

RÉPARTITION DES ZONE INDUSTRIELLES ET DES ZONES ARTISANALES SUR LES CC



4.1.4 Une population active

L'augmentation du taux d'activité global dans chaque communauté de communes entre 2011 et 2021 reflète une reprise économique après la crise de 2008 et une diversification des secteurs d'activité, notamment avec l'intégration de l'économie numérique, l'agriculture durable et l'écotourisme. Les politiques publiques en matière d'emploi, d'aides à la reconversion professionnelle et de soutien aux jeunes entreprises ont probablement contribué à ces améliorations.

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES ACTIVES EN 2011 ET 2021

CC	Taux de personnes actives en 2011	Taux de personnes actives en 2021	Hommes en 2011	Hommes en 2021	Femmes en 2011	Femmes en 2021	Jeunes 15-29 ans en 2011	Jeunes 15-29 ans en 2021	Seniors 50 ans et + en 2011	Seniors 50 ans et + en 2021
Chalosse Tursan	54%	60%	62%	66%	46%	52%	33%	35%	29%	32%
Terres de Chalosse	53%	59%	60%	64%	47%	52%	34%	37%	28%	31%
Pays d'Orthe et Arrigans	56%	62%	64%	68%	48%	53%	35%	38%	30%	34%
Pays Tarusate	55%	61%	63%	67%	47%	53%	36%	39%	32%	35%
Coteaux et Vallées des Luys	57%	63%	65%	69%	49%	55%	37%	40%	31%	34%
TOTAL	55%	61%	63%	67%	47%	53%	35%	38%	30%	33%

Source : INSEE / France travail / Observatoire de l'emploi / Région Nouvelle-Aquitaine



Les femmes ont vu une augmentation notable de leur taux d'activité, ce qui est dû en grande partie à la croissance des secteurs comme les services à la personne, l'éducation et le tourisme, secteurs souvent plus féminisés.



Les jeunes de 15 à 29 ans ont montré un taux de participation plus élevé au marché du travail en 2021, notamment grâce aux dispositifs de formation et aux contrats d'apprentissage. L'arrivée de jeunes diplômés est un vrai atout pour les entreprises en quête de développement et de modernisation dans le domaine du numérique et de l'audiovisuel.



Les 50 ans et plus continuent de représenter une part croissante des actifs, notamment dans des secteurs où leur expérience est valorisée, comme les services à la personne et l'artisanat. De plus, les initiatives de formation continue et de maintien dans l'emploi ont permis à ces seniors de continuer à participer activement au marché du travail.

4.1.5 Le chômage

Le taux de chômage constitue un indicateur essentiel. L'analyse du chômage permet de mieux comprendre les difficultés d'insertion professionnelle, mais aussi les politiques publiques mises en place pour lutter contre le chômage et favoriser l'accès à l'emploi.

L'évolution de l'activité économique dans les cinq communautés de communes du SIETOM de Chalosse entre 2011 et 2021 montre des tendances contradictoires. Le chômage a d'abord augmenté en raison de la crise économique, avant de se stabiliser et de commencer à baisser à partir de 2015. Cette dynamique a été influencée par l'évolution des secteurs économiques, avec une croissance notable dans des secteurs comme le tourisme, les services à la personne et une diversification progressive de l'agriculture.

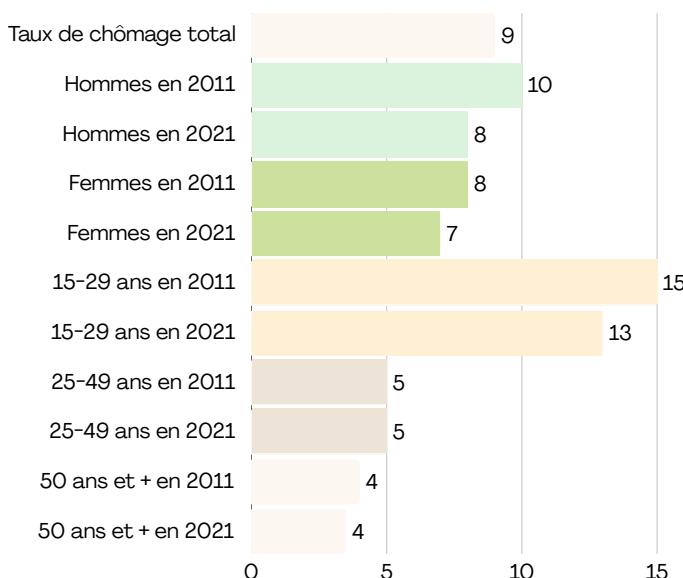
Cependant, des défis demeurent : la précarité de certains emplois (notamment dans les services), la concentration du chômage chez les jeunes, ainsi que la nécessité de poursuivre la diversification économique pour limiter les dépendances sectorielles.

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES AU CHÔMAGE EN 2011 ET 2021

CC	Taux de chômage total	Hommes en 2011	Hommes en 2021	Femmes en 2011	Femmes en 2021	15-29 ans en 2011	15-29 ans en 2021	25-49 ans en 2011	25-49 ans en 2021	50 ans et + en 2011	50 ans et + en 2021
Chalosse Tursan	9.2%	10.4%	8%	8.3%	7.5%	15.7%	13.5%	6.1%	5%	4.3%	3.5%
Terres de Chalosse	9%	10%	7.8%	8.7%	7.1%	16.5%	14%	4.7%	4.7%	4.5%	3.8%
Pays d'Orthe et Arrigans	8.5%	9.5%	7.4%	7%	6.4%	14%	12.5%	4.3%	4.3%	3.8%	3.3%
Pays Tarusate	9.3%	10.2%	8.1%	8.6%	7.4%	15.9%	13.3%	5.2%	5.2%	4.2%	3.6%
Coteaux et Vallées des Luys	8.7%	9.4%	7.6%	7.5%	6.9%	14.4%	12.8%	4.8%	4.8%	4%	3.4%
TOTAL	9%	10%	8%	8%	7%	15%	13%	5%	5%	4%	3.5%

Source : INSEE / France travail /Observatoire de l'emploi / Région Nouvelle-Aquitaine

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE PERSONNES AU CHÔMAGE EN 2011 ET 2021



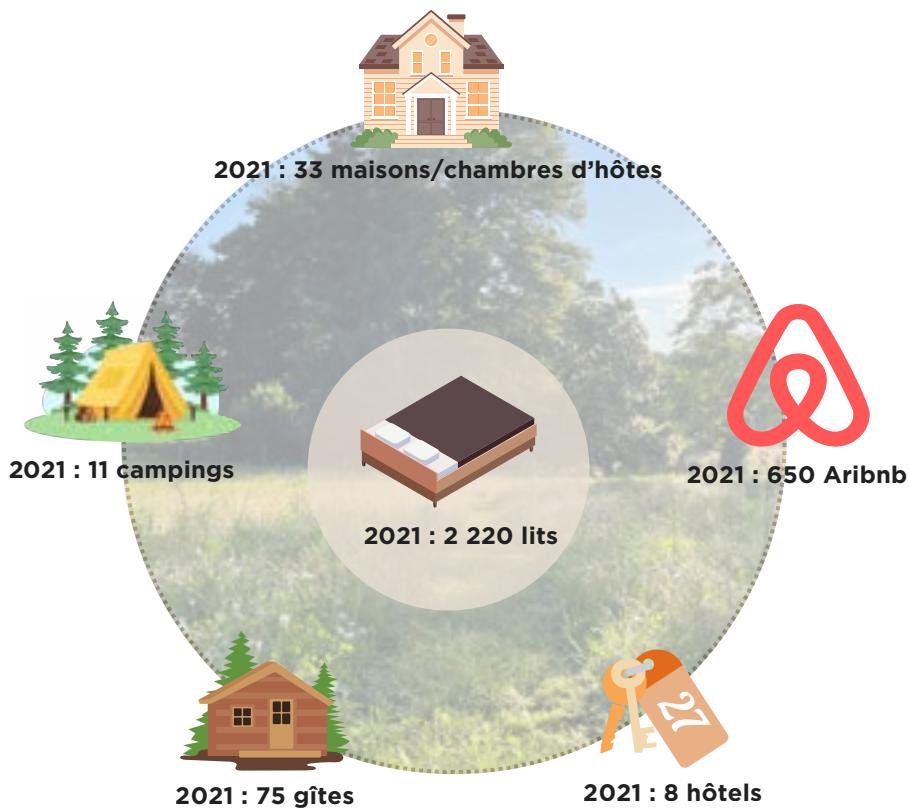
4.2 Le tourisme

L'évolution du tourisme dans ces cinq communautés de communes s'inscrit dans une dynamique plus large de développement du tourisme rural, avec une attention particulière pour l'écotourisme, le tourisme durable, et l'augmentation des séjours en milieu naturel. Ces territoires ont connu une transformation progressive, qui a été influencée par plusieurs facteurs comme le Covid-19, l'apparition de nouvelles plateformes de réservation ou le développement d'activités liées à la nature ou au patrimoine.

Le tourisme a eu un impact important sur l'économie locale, avec des créations d'emplois dans l'hébergement, la restauration, les activités de loisirs et la vente de produits locaux.

4.2.1 L'hébergement touristique

La capacité d'accueil totale est de 2 200 lits sur le territoire Chalossais. Ce chiffre est en constante augmentation grâce au tourisme vert et familial en plein développement. Les vacanciers sont en quête d'authenticité, de simplicité et de proximité.



Sources : Pôle tourisme Landes / Observatoire des territoires / Collectivités locales / Gîtes de France

Les campings ont su se développer et adapter leurs offres en augmentant leurs capacités d'accueil, tout en incluant le développement de nouvelles formes de camping, comme les campings glamping, les campings à thème ou à la ferme.

Les gîtes ruraux ou spécialisés connaissent une augmentation de leur fréquentation en raison de la demande accrue pour des séjours plus personnalisés et proches de la nature.

Les maisons d'hôtes se sont significativement développées, particulièrement en raison de la montée en puissance du tourisme authentique et des attentes des touristes pour des expériences locales et immersives.

4.2.2 Les activités touristiques et culturelles

Les activités de plein air ont pris une place centrale dans le tourisme local, notamment les activités en lien avec la nature. Le manque de moyens financiers est le principal frein aux voyages, de plus en plus de français décident de rester en France pour découvrir les Départements et Régions près de chez eux.

En 2022, 82 % des personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine ont passé au moins une nuit hors de leur domicile lors d'un voyage pour motif personnel.

A. Les activités de plein air

Les activités de plein air ont pris une place centrale dans le tourisme local, notamment les activités en lien avec la nature, telles que :

Randonnée pédestre et VTT : avec le développement de sentiers de randonnée et de circuits cyclables dans les forêts et les collines.

Pêche et sports nautiques : Les lacs et rivières ont été aménagés pour la pêche et les activités nautiques.

Randonnée équestre : La présence de centres équestres dans des paysages variés a facilité le développement du tourisme équestre, avec des circuits dédiés.



B. Le patrimoine culturel et les évènements locaux

Riche de sa culture du Sud-Ouest, le territoire du SIETOM de Chalosse offre aux vacanciers une palette d'activités diverses et variées au travers des festivités locales, de son patrimoine historique ou de sa gastronomie.



Fêtes locales

Ces dix dernières années ont vu l'émergence de festivals de musique, de théâtre et de gastronomie mettant en valeur le patrimoine local. Des événements comme les Fêtes de la Chalosse ou le Festival des Arts de la Rue ont gagné en popularité. Les fêtes de village et ferias sont prisées du jeune public des Départements voisins.



Patrimoine historique

Le patrimoine bâti et naturel (châteaux, églises, fermes traditionnelles, moulins, etc.) a été mieux valorisé, et des circuits touristiques ont été créés autour de ces éléments historiques. Par exemple, la route des vins de Chalosse a connu un véritable succès, intégrant les aspects de la culture locale et du patrimoine vinicole.



Gastronomie

Le développement du tourisme gastronomique a permis la naissance d'événements comme des marchés de producteurs, des dégustations de produits locaux et des ateliers de cuisine. Des séjours thématiques gastronomiques ont émergé, attirant une clientèle cherchant à découvrir la cuisine du terroir.

5

Le diagnostic déchets

Ce diagnostic doit permettre de situer l'évolution des déchets sur les 5 dernières années. Pour une meilleure analyse, le rapport présente les quantités des trois catégories de déchets collectés au sein du SIETOM de Chalosse :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les déchets issus de la collecte sélective
- Les déchets issus des déchetteries

DONNÉES 2024

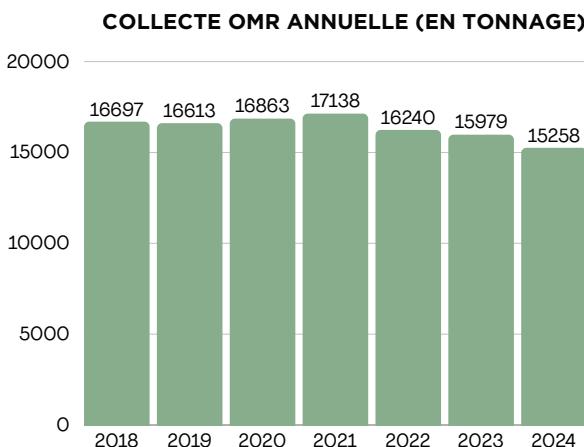
- 2 602 points de collecte en conteneurs 770 litres
- 14 conteneurs semi-enterrés
- 26 conteneurs enterrés
- 89 colonnes de 5m³
- 10 camions BOM
- 1 camion de lavage
- 4 Évolupac
- 5 polybennes



5.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte s'effectue sur des points d'apport volontaire par les usagers. Elle est réalisée sur les jours ouvrés sur une fréquence d'une fois par semaine et deux fois sur les communes d'Hagetmau et Saint-Sever. L'ensemble des conteneurs, dont le SIETOM est propriétaire, est lavé et désinfecté 2 à 3 fois par an, à l'aide d'un véhicule de lavage qui collecte les eaux sales.

Les graphiques ci-contre présentent l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés entre 2018 et 2024 ainsi que l'évolution du ratio présentée en kg/hab/an. Une baisse de 8.6% des tonnages collectés est constatée sur cette période et se traduit par une diminution de 20 kg par habitant.



Un projet de conteneurisation a été lancé en 2024 et est en cours de déploiement pour équiper le territoire de points complets. Les usagers trouveront sur un même site des contenants pour leurs emballages mais également pour leurs ordures ménagères. L'objectif de cette conteneurisation est d'optimiser les sites pour mieux trier ses déchets et passer d'un point tri pour 250 habitants à un point tri pour 150 habitants.

Une phase préparatoire suivie d'une phase d'information a permis aux communes de se munir du projet et préparer efficacement la phase d'aménagement. Les aménagements se prolongeront jusqu'en 2027.

Les producteurs non-ménagers produisant entre 770 et 15 000L d'OMR par semaine sont soumis à la redevance spéciale depuis le 1er janvier 2024. Un état des lieux a permis d'identifier les gisements et les exutoires de ces déchets. Une convention est signée entre les PNM et le SIETOM pour assurer la collecte des bacs identifiés et permettre une facturation au plus près de leur production.

En 2024, 110 PNM ont conventionné avec le SIETOM pour la collecte de leurs OMR :



- 9 collèges
- 14 EHPAD
- 52 communes
- 4 communautés de communes
- 338 producteurs privés

5.2 Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Deux campagnes de caractérisation ont été réalisées en 2021 et 2023 par la société INDDIGO. Sur cette période, 18 échantillons de communes différentes ont été caractérisés pour obtenir un panel plus large sur les habitudes des usagers du territoire.

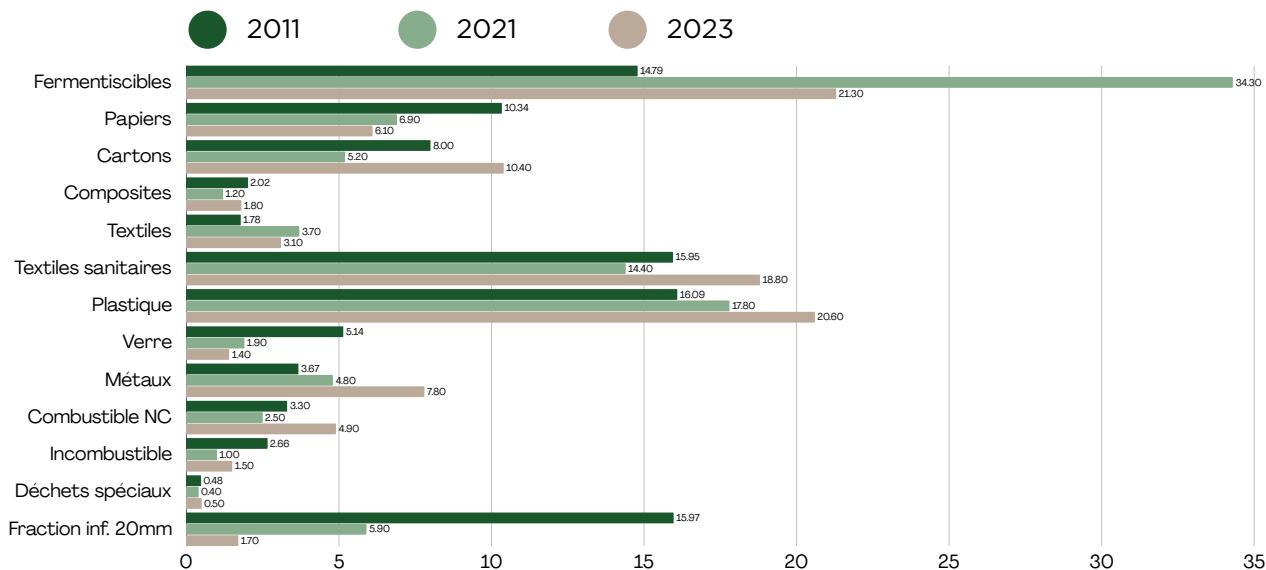
Sur les trois années analysées, on constate des évolutions variables avec des hausses et des baisses significatives en peu de temps. En 2023, 5 000 tonnes de déchets non-triés sont parties à la poubelle, soit 1 800 000€ de pertes (17.5% de la TEOM).

BILAN DE CARACTÉRISATIONS

Catégorie	2011	2021	2023	Evolution entre 2011 et 2023
Fermentiscibles	14.79%	34.3%	21.3%	+44%
Papiers	10.34%	6.9%	6.1%	-41 %
Cartons	8%	5.2%	10.4%	+30%
Composites	2.02%	1.2%	1.8%	-11%
Textiles	1.78%	3.7%	3.1%	+74%
Textiles sanitaires	15.95%	14.4%	18.8%	+18%
Plastique	16.09%	17.8%	20.6%	+28%
Verre	5.14%	1.9%	1.4%	-73%
Métaux	3.67%	4.8%	7.8%	+113%
Combustible NC	3.3%	2.5%	4.9%	+48%
Incombustible	2.66%	1%	1.5%	-44%
Déchets spéciaux	0.48%	0.4%	0.5%	+4%
Fraction inf. 20mm	15.97%	5.9%	1.7%	-89%



GRAPHIQUE - BILAN DE CARACTÉRISATIONS

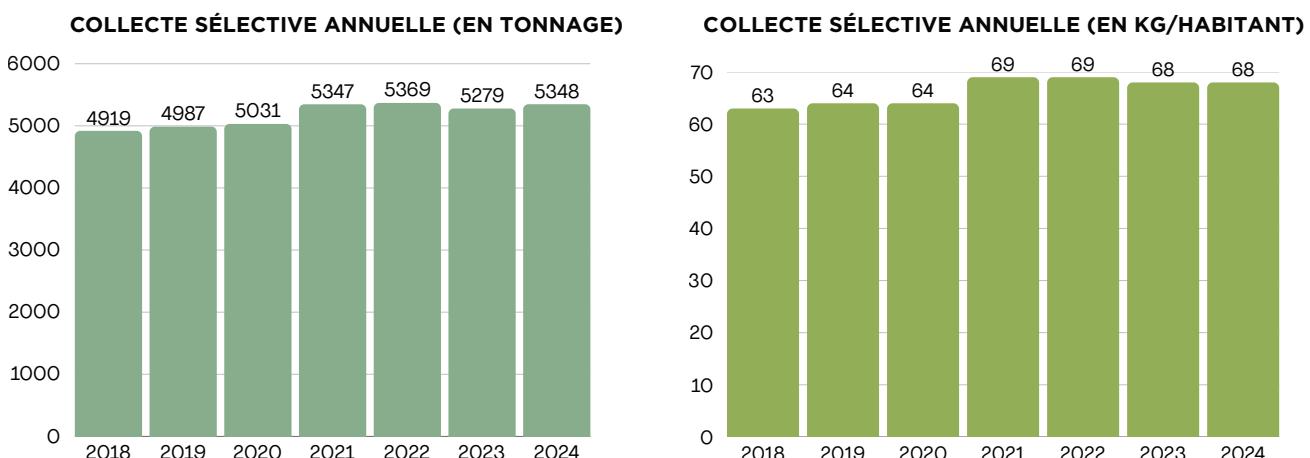


On constate que la moitié des déchets de la poubelle d'ordures ménagères est composé de déchets d'emballages et de papier. 20% des déchets fermentescibles sont issus du gaspillage alimentaire de produits alimentaires. On constate une baisse de 73% des apports d'emballages en verre dans la poubelle d'ordures ménagères, un chiffre encourageant contrairement aux quantités de métaux qui ont vu leur présence augmenter de 113% en 12 ans.

76% des OMR sont recyclables sous forme matière ou organique. Afin de sensibiliser les usagers à ce chiffre, des visuels sont diffusés après chaque caractérisation pour les informer et les alerter sur la nécessité de trier et composter ses déchets mais aussi les réduire à la source.

5.3 La collecte sélective

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée en intégralité par les services du SIETOM de Chalosse. La collecte sélective dessert l'ensemble des habitants. Elle se fait en colonnes d'apport volontaire réparties en « point tri » sur les différentes communes du Syndicat. En 2023, sur l'ensemble du territoire, on dénombrait 290 points tri dont 41 doublés et 9 conteneurs à verre isolés soit une moyenne d'un point tri pour 270 habitants.



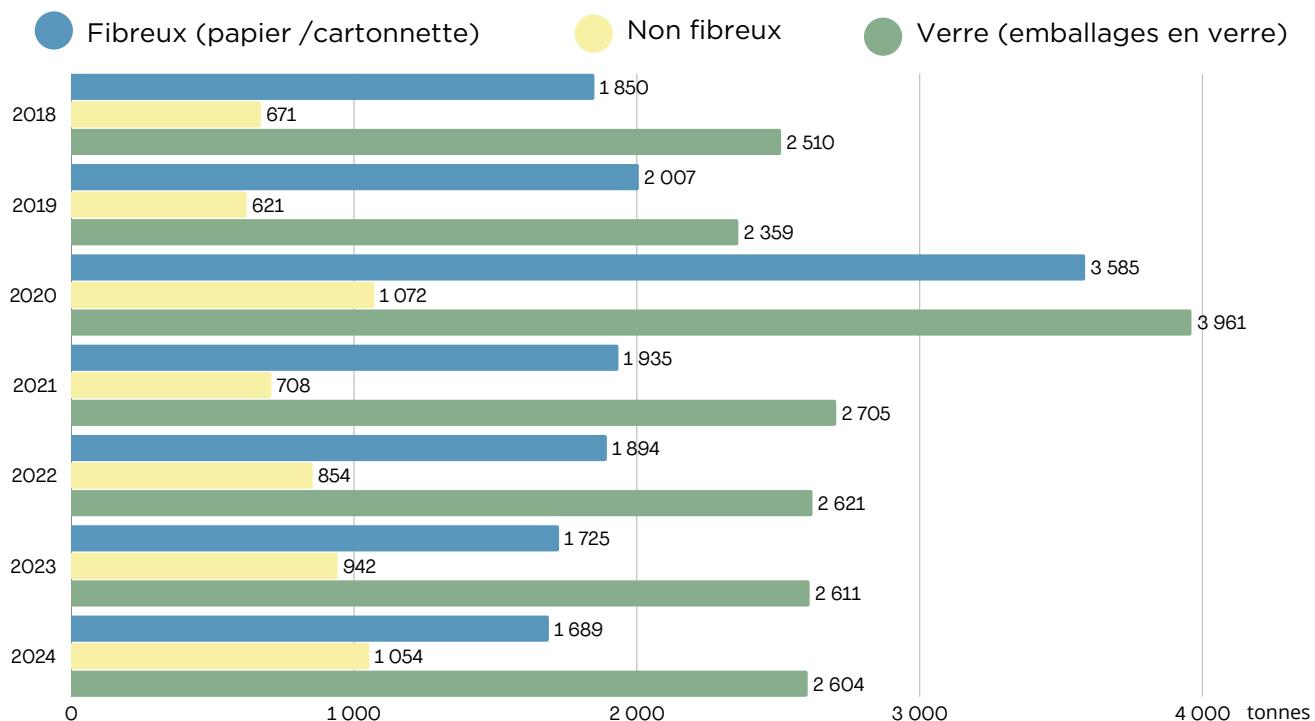
En 2024, les 12 collèges du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte de leurs papiers par le biais de la redevance spéciale.

La collecte sélective du SIETOM porte sur 3 matériaux qui concernent les déchets fibreux, non fibreux et le verre. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Les fréquences varient en fonction des matériaux et des communes. De fait, certains conteneurs sont collectés toutes les semaines quand d'autres le sont tous les 15 jours ou 1 fois par mois. Le tableau et le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés pour chaque flux entre 2018 à 2024.

TABLEAU - RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN TONNE

Matériaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2018-2024
Fibreux (papier /cartonnette)	1 850	2 007	3 585	1 935	1 894	1 725	1 689	-9
Non fibreux (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques)	671	621	1 072	708	854	942	1 054	+57%
Verre (emballages en verre)	2 510	2 359	3 961	2 705	2 621	2 611	2 604	+4%

GRAPHIQUE - RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN TONNE



Une baisse des tonnages de fibreux est observée depuis 2018, la dématérialisation et le développement du numérique sont des facteurs à prendre en compte pour comprendre ces évolutions.



Les chiffres nationaux et régionaux publiés par CITEO nous permettent d'identifier la position du SIETOM de Chalosse en matière de tri des déchets. On constate des écarts conséquents à différentes échelles, les français ne trient pas tous de la même façon.

SIETOM DE CHALOSSE

68 kg triés par habitant du SIETOM
47 kg/hab d'emballages
22 kg/hab de papiers

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

88.5 kg triés par habitant en Nouvelle-Aquitaine
70.5 kg/hab d'emballages
18 kg/hab de papiers

FRANCE

72 kg triés par habitant en France
58 kg/hab d'emballages
14 kg/hab de papiers

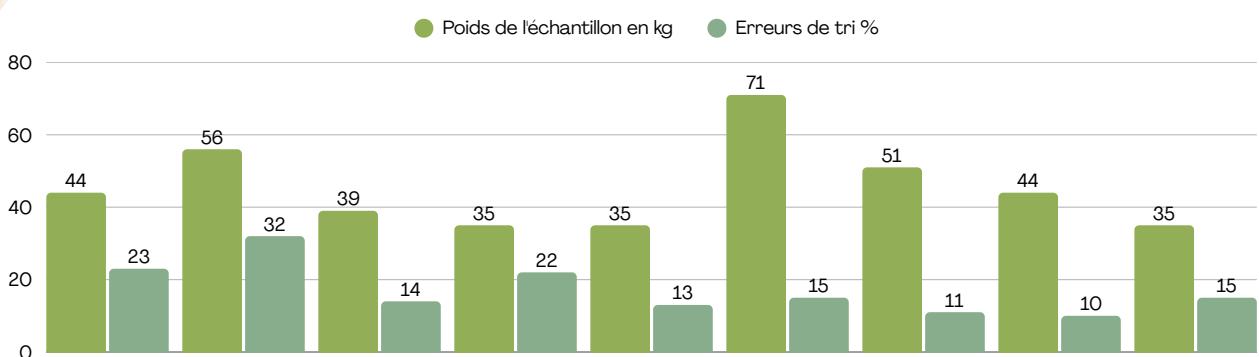
5.4 Caractérisation des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

En 2023, 9 caractérisations ont été réalisées au centre de tri de ValorBearn à Sevignacq. Ces caractérisations permettent d'identifier le contenu des bacs de tri sélectif pour les déchets non-fibreux (hors verre). Ces déchets sont triés selon leurs matières :

- PET claire
- PET foncé
- PEHD
- ELA
- JRM
- Acier
- Aluminium
- Petit aluminium
- Carton plat + ondulé imprimé
- Gros de magasin
- Emballages rigides dirigés vers le process
- Emballages plastiques souples
- Autres

En moyenne, le poids d'un échantillon est de 45,5 kg avec un taux d'erreurs de tri de 17%.

GRAPHIQUE - DONNÉES DE CARACTÉRISATION CS



Le taux d'erreurs de tri est majoritairement représenté par les emballages mal vidés qui vont avoir un effet considérable sur le poids puisqu'ils sont bien plus lourds que le reste des emballages. On retrouve également des ordures ménagères avec de la matière fermentescible, des textiles, des emballages en verre, des D3E mais aussi des déchets dangereux comme les DASRI par exemple.

Des articles sont diffusés sur les réseaux du SIETOM pour informer les usagers sur les bons gestes à avoir à savoir : bien trier, bien vider et ne pas imbriquer.

5.5 Les déchets issus des déchetteries

Le SIETOM possède un réseau de 12 déchetteries réparties sur son territoire soit un taux de couverture d'une déchetterie pour 6 514 habitants. Les horaires et jours d'ouverture varient selon les déchetteries. Les horaires d'été sont en place depuis 2022 sur les mois de juillet et août (7h-12h30 et 13h-14h30)

En 2024, des barrières pour le contrôle d'accès ont été installées dans toutes les déchetteries pour identifier les usagers et ainsi limiter les apports trop fréquents ou ceux des professionnels. Chaque usager du territoire s'est inscrit via un formulaire en ligne ou papier pour s'enregistrer et recevoir sa carte d'accès. La mise en fonctionnement des barrières est en place depuis octobre 2024, la présentation de la carte est obligatoire au 1er janvier 2025.

La fréquentation des déchetteries a tendance à stagner voire diminuer d'une année sur l'autre. On compte près de 280 000 passages en déchetteries sur une année. Le contrôle d'accès permettra d'identifier plus finement les fréquentations sur les sites.

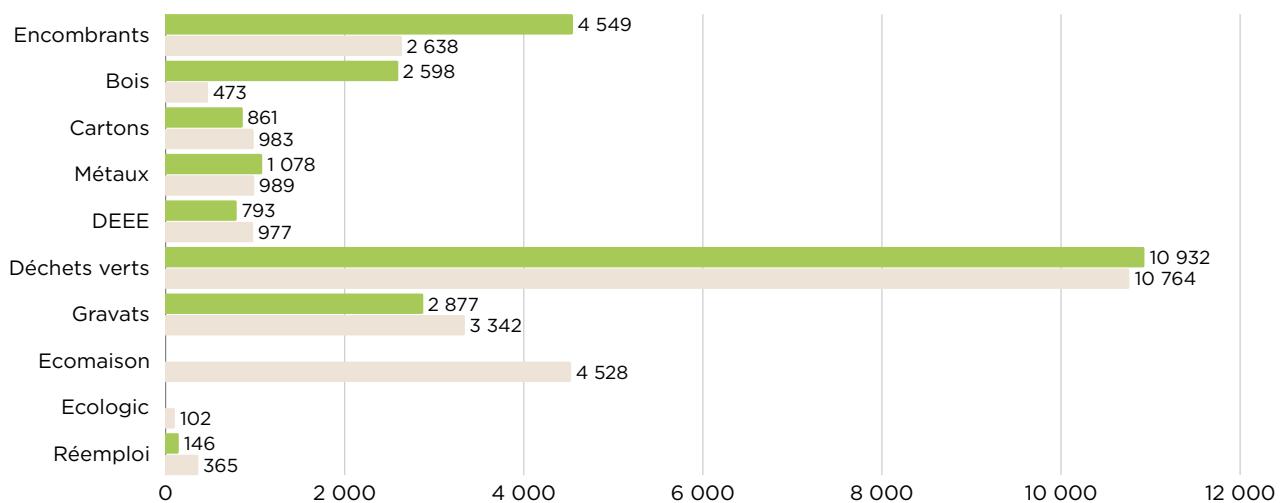
TABLEAU - RÉPARTITION DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE

Typologie des déchets	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2018-2024
Encombrants	4 549	4 423	4 030	4 029	3 990	4 156	2 638	-42%
Bois	2 598	2 282	2 094	2 601	1 952	1 193	473	-82%
Cartons	861	822	755	973	955	998	983	+14%
Métaux	1 078	1 059	1 193	1 354	1 081	1 041	989	-8%
DEEE	793	905	926	1 084	960	980	977	+23%
Déchets verts	10 932	13 667	12 520	10 427	10 970	13 596	10 764	-2%
Gravats	2 877	3 170	3 188	4 160	3 810	3 590	3 342	+16%
Ecomaison	0	1 620	1 683	2 199	2 162	3 130	4 528	-
Ecologic	0	0	0	0	0	29	102	-
Réemploi	146	342	218	319	303	344	365	+ 150%
Total	23 834	28 290	26 607	27 146	26 183	28 957	25 161	+6%

2018

2024

GRAPHIQUE - RÉPARTITION DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE EN TONNE



En 2023, l'arrivée de nouvelles REP a permis de développer l'offre de filières de valorisation pour les particuliers pour détourner les apports qui allaient auparavant dans les bennes encombrants. Ces aménagements ont permis une diminution significative des encombrants (-36% entre 2023 et 2024).



Jouets
(juin 2023)



Articles de sport
et de loisirs
(juin 2023)



Articles de bricolage
et jardin thermique
(juin 2023)



Articles de bricolage et
jardin non-thermique
(juin 2023)



Produits et matériaux
de construction du
bâtiment
(2024)

Les DEEE marquent une forte augmentation ces dernières années. Le déploiement du numérique incite à la consommation et au renouvellement prématûre de certains équipements électriques ou électroniques. Des Repairs Cafés naissent sur le territoire (association Clin d'Oeil, Brocante éco-solidaire et Le Kh'lub).

Les déchets verts sont en constante évolution malgré les actions de prévention pour limiter les apports en déchetterie. En 2024, un service de prêt de broyeurs électriques à destination des particuliers pour des déchets verts d'un diamètre < 4 cm a été mis à place pour valoriser ses déchets verts directement au jardin.

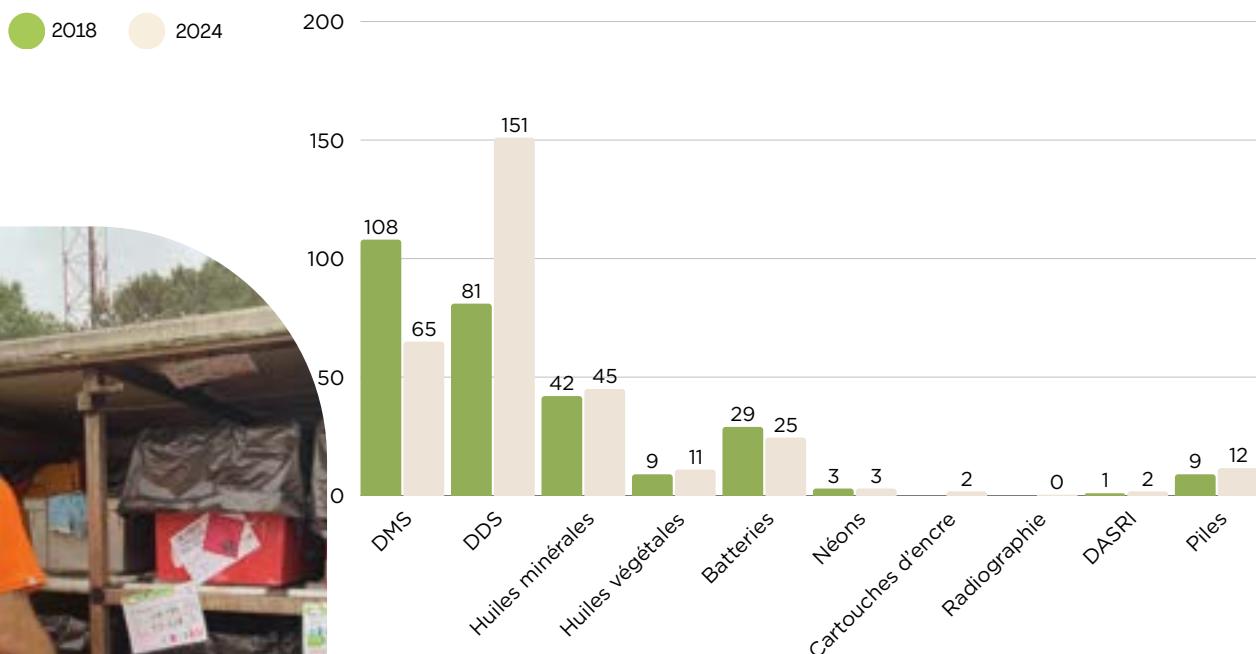
5.6 Les déchets dangereux

À ce jour, l'ensemble des déchetteries du SIETOM accueille les déchets dangereux des usagers. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) en partenariat avec les pharmacies du territoire permet aux utilisateurs de ramener leur collecteur dans une déchetterie du SIETOM.

TABLEAU - RÉPARTITION DES DÉCHETS DANGEREUX (EN TONNAGE)

Typologie des déchets	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2018-2024
DMS	108	144	159	69	67	65	66	-39
DDS	81	91	123	160	134	151	141	+74%
Huiles minérales	42	44	39	46	44	45	42	0%
Huiles végétales	9	12	9	12	11	11	10	+11%
Batteries	29	32	33	30	27	25	27	-7%
Néons	3	3	3	3	3.5	3	3	0%
Cartouches d'encre	-	0.8	2	1.9	1.4	1.8	1.6	+100%
Radiographie	-	0.8	0.7	0.7	1.2	0.4	0.9	+13%
DASRI	1	1.2	1.2	1.4	1.4	1.8	1.4	+40%
Piles	9	10	11	10	12	12	13	+44%
Total	282	339	381	334	303	316	306	+9%

GRAPHIQUE - RÉPARTITION DES DÉCHETS DANGEREUX EN TONNE



On note une augmentation des apports de déchets dangereux dans les déchetteries, notamment avec les déchets dangereux spécifiques. Ces produits chimiques, de plus en plus présents dans les foyers des usagers, peuvent prendre plusieurs formes (liquide, poudre, pâte...). Depuis 2015, toute substance dangereuse doit porter une étiquette information le consommateur de la dangerosité du produit. Ces pictogrammes sont connus des consommateurs pour mieux les avertis sur l'importance de bien traiter ces produits.



5.7 Synthèse des déchets ménagers et assimilés des 5 dernières années

La production de déchets sur le territoire reste stable sur ces cinq dernières années. Les déchets ménagers ont tendance à réduire avec plus de tri sélectif et moins de dépôts en ordures ménagères. Les apports en déchetteries ont eux plutôt tendance à augmenter avec l'apparition de nouvelles filières de valorisation.

TABLEAU - SYNTHÈSE DES TONNAGES OMA ET DMA ENTRE 2018 ET 2024

Typologie des déchets	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2018-2024
OMR	16 697	16 613	16 863	17 138	16 240	15 979	15 258	-8.6%
CS	4 919	4 987	5 031	5 347	5 369	5 279	5 348	+8.7%
OMA (OMR + CS)	21 616	21 600	21 894	22 485	21 609	21 258	20 606	-4.7%
Déchetteries	24 116	28 629	28 987	27 636	26 486	29 272	25 574	+6%
DMA (OMA + déchetteries)	45 732	50 229	50 881	50 121	48 095	50 530	46 180	+1%

GRAPHIQUE - SYNTHÈSE DES TONNAGES OMA ET DMA ENTRE 2018 ET 2024 EN TONNE

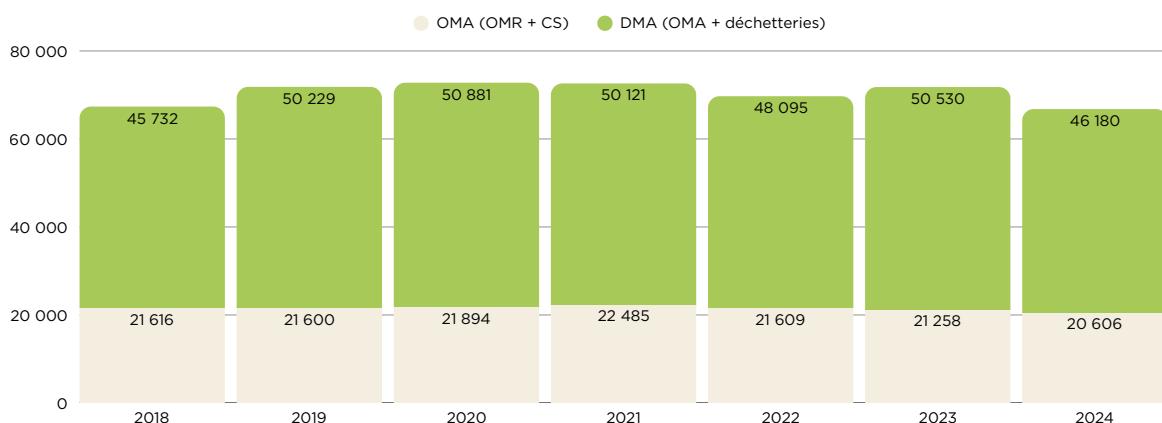
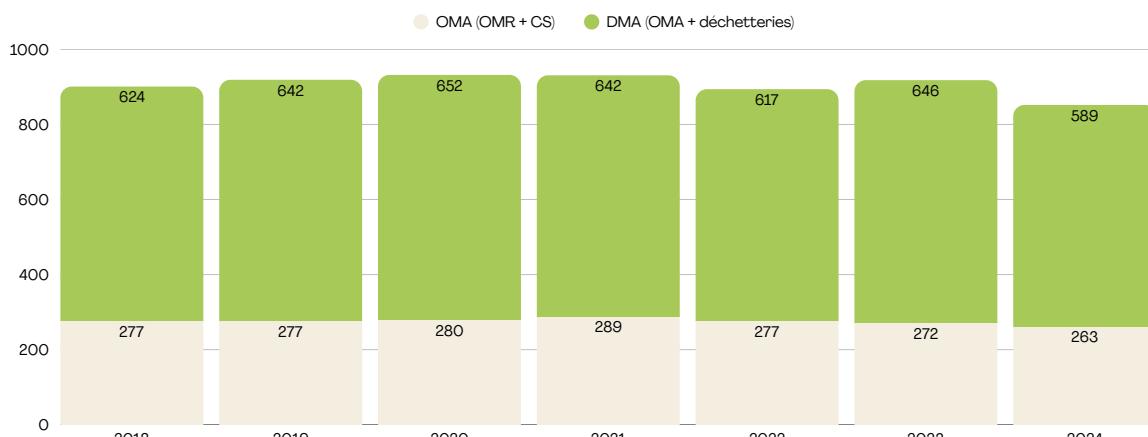


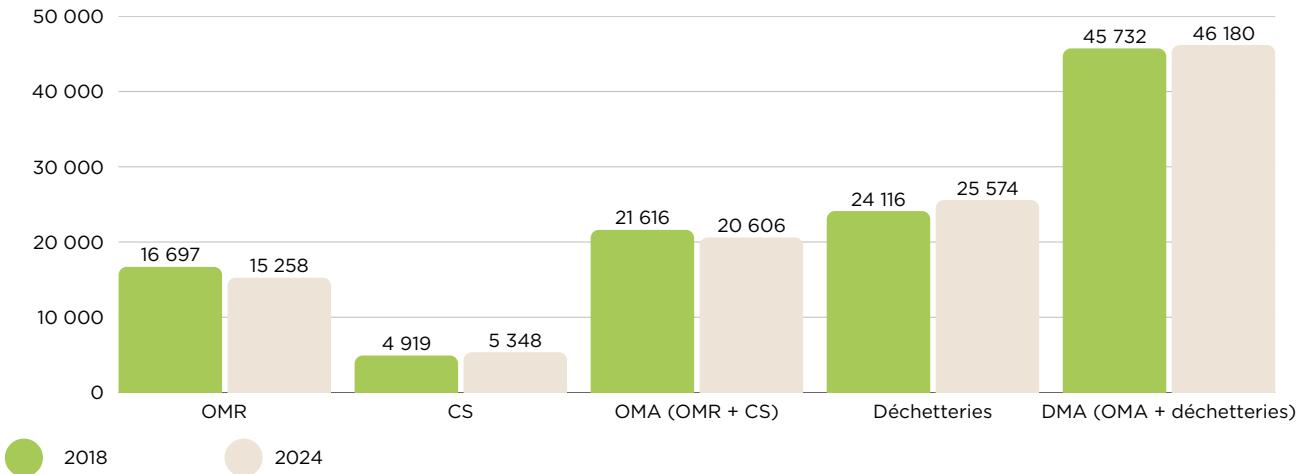
TABLEAU - SYNTHÈSE DES QUANTITÉS EN KG D'OMA ET DMA PAR HAB/AN ENTRE 2018 ET 2024

Typologie des déchets	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2018-2024
OMA (OMR + CS)	277	277	280	289	277	272	263	-5%
DMA (OMA + déchetteries)	624	642	652	642	617	646	589	-5.6%

GRAPHIQUE - SYNTHÈSE DES QUANTITÉS D'OMA ET DMA PAR HAB/AN ENTRE 2018 ET 2024



GRAPHIQUE - ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2018 ET 2024



L'évolution des DMA entre 2018 et 2024 (+1%) fait apparaître une stabilité au niveau des tonnages. La répartition des déchets est cependant bien différente notamment avec les apports en déchetterie et celui de la collecte sélective qui augmentent grâce à un meilleur geste tri. Les ordures ménagères sont en baisse grâce au tri des déchets et le déploiement du compostage.

5.8 Les déchets produits en 2024

L'année 2024 servira de référence au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Le tableau suivant compile l'ensemble des tonnages collectés sur cette même année.

TABLEAU - RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR TYPOLOGIE EN 2024

Typologie des déchets			Tonnages collectés en 2024	Part (en %)	Ratio kg/hab/an
DMA	OMA	OMR		15 258	33%
		Papier/Cartonette	1 689	4%	24.5
		Emballages	1 054	2%	13.6
		Verre	2 604	6%	33.2
	Déchetterie	Déchets spécifiques		336	1%
		TVD	2 638	6%	33.6
		Bois	475	1%	6
		Cartons	983	2%	12.5
		Métaux	989	2%	12.6
		DEEE	977	2%	12.5
		Déchets verts	10 764	23%	137
		Gravats	3 342	7%	42.6
		Réemploi	365	0.8%	4.7
		Ecologic	102	0.2%	1.3
		Ecomaison	4 603	10%	57.7
TOTAL			46 180	100%	590

Le tableau ci-dessus précise que plus de la moitié des déchets collectés par le SIETOM proviennent des déchetteries.

TABLEAU - RÉPARTITION DES OMA ET DMA EN 2024

Typologie des déchets	2024 en tonnes	Part (en%)	Ratio kg/hab/an
OMR	15 258	33%	195
CS	5 348	12%	68
OMA (OMR + CS)	20 606	45%	263
Déchetteries	25 574	55%	326
DMA (OMA + déchetteries)	46 180	100%	589

5.9 La destination des déchets en 2024

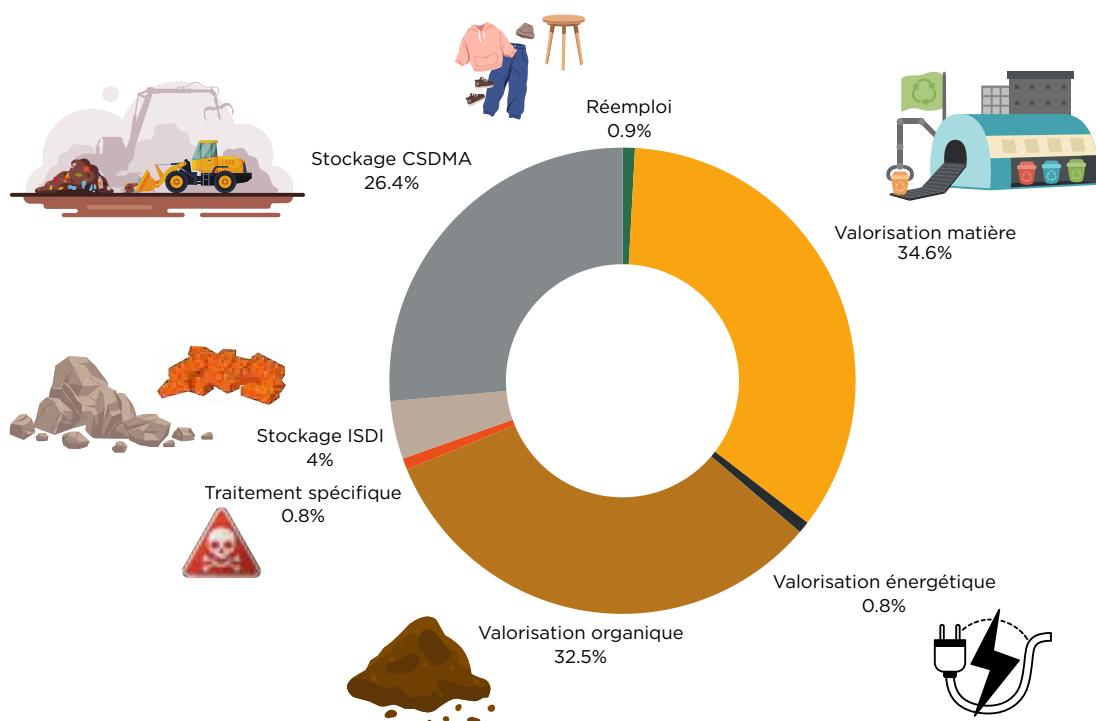
La destination des déchets collectés en 2024 se classe en 5 catégories :

- Valorisation matière : il s'agit des emballages de la collecte sélective et d'une partie des déchets issus des déchetteries ;
- Valorisation organique : il s'agit des déchets verts issus des déchetteries et du compost produit sur l'unité de valorisation organique (UVO) du SIETOM ;
- Enfouissement dans le CSDMA de Caupenne : il s'agit des refus de tri de l'UVO et des encombrants des déchetteries du SIETOM ;
- Enfouissement dans l'ISDI de Pontonx-sur-Adour : il s'agit d'une partie des déchets inertes (gravats) issus des déchetteries ;
- Réemploi : il s'agit des objets détournés vers la recyclerie Landes Partage.

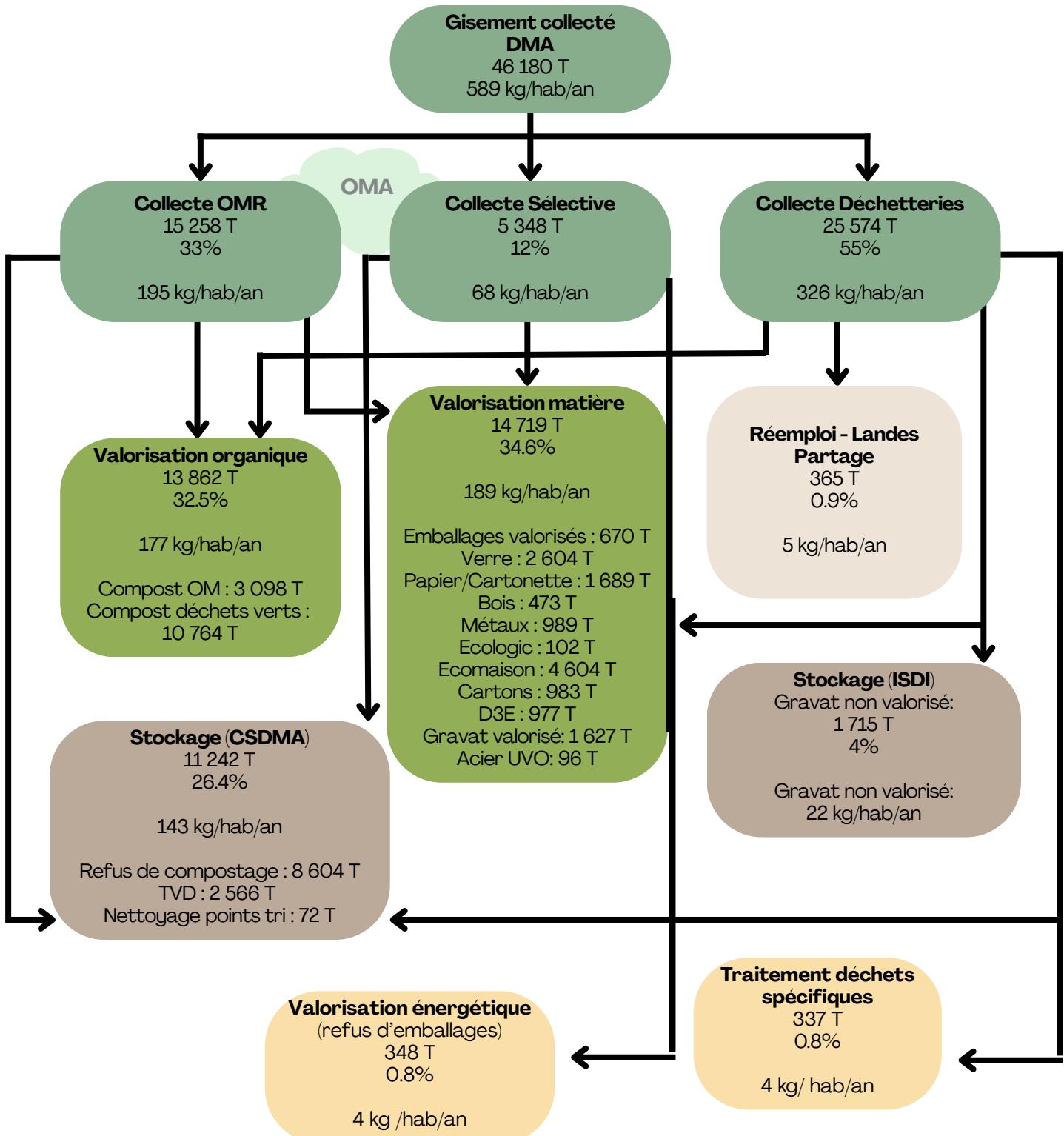
Le graphique ci-dessous indique le pourcentage de déchets reçus pour chacune des catégories. On s'aperçoit ainsi que 62% des déchets collectés par le SIETOM ont été valorisés en 2024.

L'arrivée des nouvelles REP en déchetterie a permis un meilleur tri des déchets notamment sur des équipements thermiques de bricolage ou de jardinage lourds qui ont ainsi pu être détournés.

GRAPHIQUE - DESTINATION DES DÉCHETS DU SIETOM EN 2024



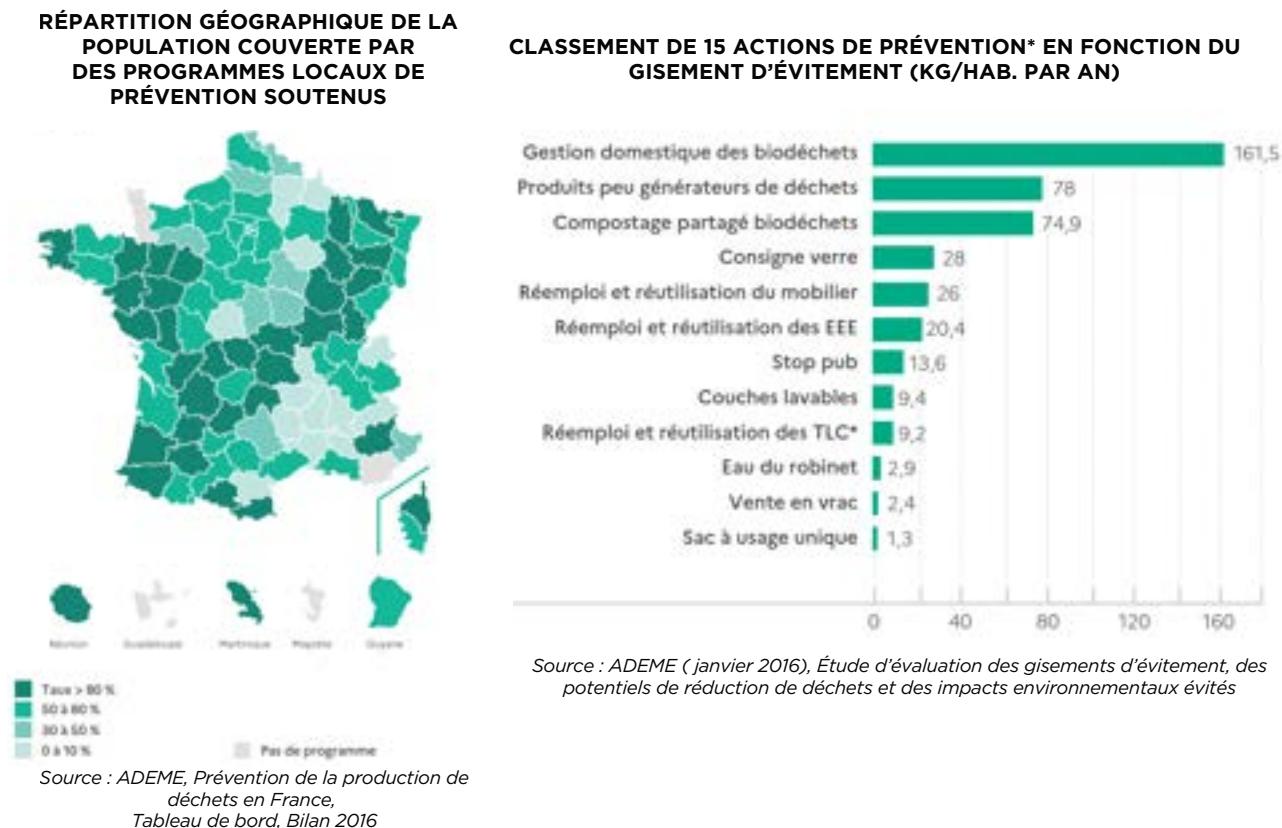
5.10 Synoptique des déchets collectés et traités en 2024



Ce schéma est une représentation de la répartition des tonnages des déchets gérés par le SIETOM de Chalosse. Il représente à la fois la collecte des déchets mais aussi la destination des déchets et le type de valorisation ou de stockage. Il y a un écart de données (3 496T) entre la collecte et le traitement car il y a eu un écart de planification dans la valorisation des ordures ménagères entre 2024 et 2025.

En janvier 2016, l'ADEME a réalisé une étude ayant pour objectif de proposer à l'ensemble des collectivités engagées dans des plans territoriaux ou des programmes locaux de prévention des déchets, un référentiel d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction et de l'évaluation environnementale de 15 actions de prévention des déchets sur la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Ainsi, selon les résultats présentés dans le graphique ci-dessous, le SIETOM de Chalosse serait potentiellement en mesure de réduire ses OMA 387,2 kg/hab/an dans le cas où chaque usager appliquerait des actions de prévention (hors compostage partagé et consigne verre).



Le schéma suivant présente une répartition des 15 actions de prévention étudiées en croisant les données de gisement d'évitement et de potentiel de réduction.

On peut constater que parmi les actions présentant un gisement élevé :

- l'action de prévention et de gestion domestique des biodéchets est l'action présentant le gisement d'évitement le plus important ainsi qu'un potentiel de réduction élevé.

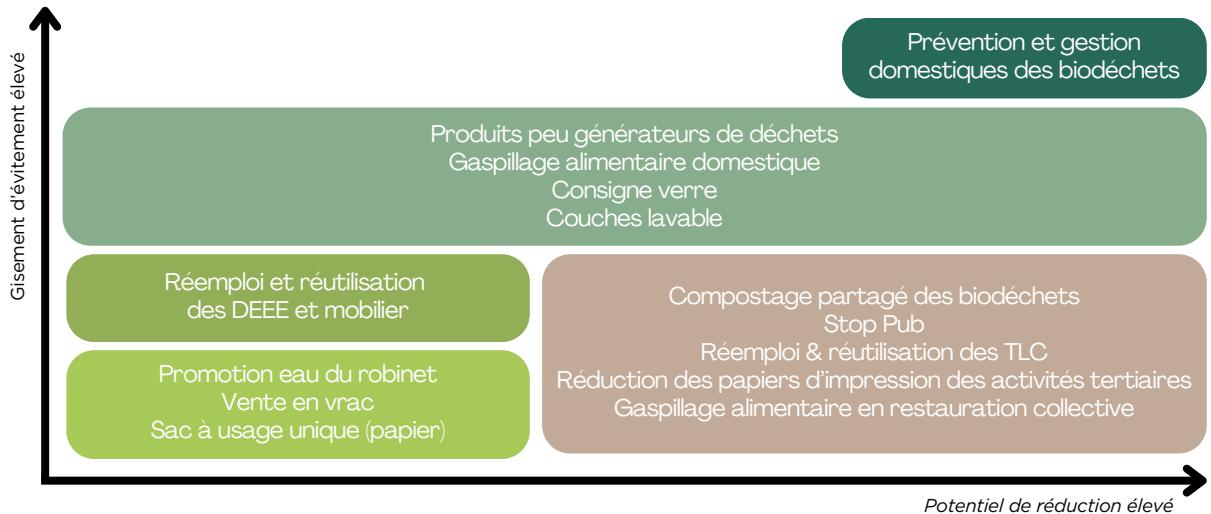
Les actions présentant un gisement important mais dont le potentiel de réduction est variable (faible à élevé) selon la nature de l'action (taux d'implication, taux de participant etc.) sont :

- l'utilisation de couches lavables, la consigne d'emballages en verre, la lutte contre le gaspillage alimentaire domestique et l'utilisation de produits peu génératrices de déchets.

On constate que les 3 actions présentant le gisement le plus faible, en comparaison aux autres actions, et un potentiel de réduction faible sont :

- la promotion de l'eau du robinet, la vente en vrac et l'utilisation de sac à usage unique en papier.

A noter que cette répartition peut être amenée à évoluer dans le temps en fonction des évolutions des pratiques et des données disponibles notamment de mise sur le marché. Par exemple, pour les sacs à usage unique en papier, le gisement est aujourd'hui relativement faible mais celui-ci pourrait croître s'il venait en substitution des sacs plastiques à usage unique.



5.11 Analyse AFOM du gisement du SIETOM



6

Un plan d'actions construit avec toutes les parties prenantes

Le PLPDMA est un outil stratégique qui vise à réduire la production de déchets sur le territoire. Pour garantir son efficacité et son appropriation par tous, sa construction repose sur une démarche collaborative impliquant l'ensemble des acteurs locaux : élus, citoyens, associations, entreprises, et institutions. Ce processus participatif permet d'assurer la pertinence, la faisabilité et la pérennité des actions proposées.

6.1. La commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Rôle et composition

La CCES est une instance clé du PLPDMA. Elle rassemble des représentants de :

- Collectivités locales (élus, services techniques)
- Associations
- Acteurs économiques (commerçants, artisans, industriels)
- Institutions (ADEME, syndicats de traitement des déchets, etc.)

Les membres de la CCES pour le PLPDMA 2026-2031 du SIETOM de Chalosse sont:

SIETOM de Chalosse

Présidente du SIETOM
Membres de CEE
dont Elus
Direction et équipe
projet du SIETOM de
Chalosse



*non-exhaustif

Communautés de communes adhérentes



Partenaires consulaires et institutionnels



Partenaires Associations



Missions

- Co-construction : Participer à l'élaboration des orientations et des actions du plan.
- Validation : Valider les propositions avant leur adoption définitive.
- Suivi : Évaluer régulièrement la mise en œuvre du plan et proposer des ajustements.

Fonctionnement

La CCES se réunit au moins deux fois par an et s'appuie sur des comptes-rendus publics pour assurer la transparence. Ses travaux sont complétés par des groupes de travail thématiques.

6.2 Les groupes de travail techniques et les 7 axes retenus

Objectifs

Ces groupes, composés d'experts et de parties prenantes, approfondissent des thématiques spécifiques (ex. : réduction des biodéchets, réemploi, sensibilisation). Leur mission :

- Analyser les enjeux locaux (diagnostic territorial).
- Proposer des actions concrètes et réalisables.
- Prioriser les mesures en fonction de leur impact et de leur faisabilité.

Les groupes de travail technique et les 7 axes retenus

Pour la réalisation du PLPDMA 2026-2031, les différents partenaires se sont réunis autour de groupe de travail entre le mois d'avril et de juin 2026 pour travailler de manière collaborative et proposer des actions. Certains ont également été contacté de manière individuelle entre le mois de juin et septembre 2025 fin de bien comprendre leurs enjeux et propositions.

Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a eu lieu de 30 septembre 2025 pour présenter les actions et le budget proposés aux membres du CCES.

Ci-dessous, il est possible de voir les 7 axes retenus ainsi que les partenaires qui ont participé aux groupes de travail:

A

Lutter contre le gaspillage alimentaire

2 sous-axes
Conseil départemental
CAP Santé Social

B

Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

2 sous-axes
membre CCES
(M. Darbayan)

C

Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation

2 sous-axes
Le Kl'hub, Clin d'oeil, Landes Partage, CMA, membres CCES
(Mme Irigoyen, Mme Rasoamaharo)

D

Sensibiliser les acteurs en matière de prévention des déchets

2 sous-axes
Chambre d'agriculture, le Kl'hub, Café Boissac, Graine de partage, Conseil Départemental, membres CCES
(Mme Marsan, Mme Irigoyen, Mr Darbayan)

E

Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

2 sous-axes
Le Kl'Hul

F

Utiliser des instruments informatiques et économiques pour favoriser la prévention des déchets

2 sous-axes
SIETOM de Chalosse

G

Réduire les déchets des entreprises

1 sous-axe
Landes Partages (Collectif LaCoRe),
CMA, chambre d'agriculture
CAP Santé Social

6.3 Les objectifs de réduction de déchets

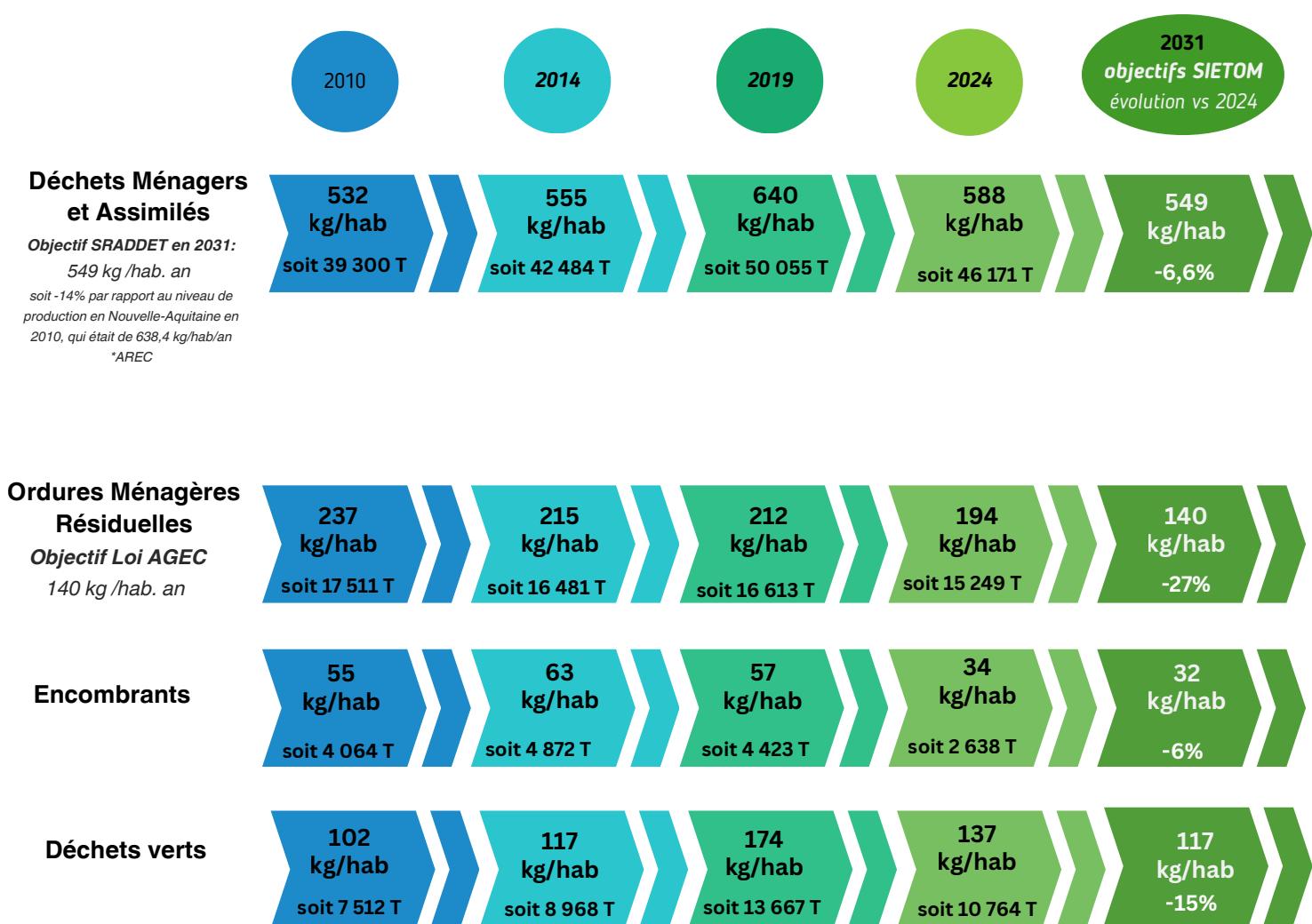
Dans le cadre de sa mission de gestion des déchets, le SIETOM de Chalosse s'engage à aligner ses actions sur les objectifs réglementaires nationaux et européens, tout en définissant des cibles ambitieuses et adaptées à son territoire.

Cette projection vise à :

- Répondre aux évolutions législatives régionales (SRADDET) et nationale (loi AGEC) pour garantir la conformité du territoire.
- Définir des objectifs locaux (réduction des déchets, recyclage, réemploi) en cohérence avec les attentes des habitants et des partenaires.
- Mesurer l'impact des actions mises en œuvre, afin d'ajuster la stratégie en fonction des résultats et des nouvelles exigences.

Cette approche permet au SIETOM de concilier performance environnementale et réalisme opérationnel, en s'appuyant sur une planification rigoureuse et une évaluation continue.

Il est possible de voir ci-dessous les données passés du SIETOM ainsi que les objectifs projetés:



6.4 Modalité d'évaluation et de suivi du PLPDMA

Pour garantir l'efficacité du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SIETOM de Chalosse met en place un dispositif structuré d'évaluation et de suivi.

Ce dispositif repose sur un suivi annuel des indicateurs clés, tels que les tonnages de déchets, les taux de valorisation matière et l'avancement des actions prévues. Des tableaux de bord permettent de visualiser les progrès quantitatifs réalisés, tandis que des questionnaires et retours terrain complètent cette évaluation en mesurant l'impact qualitatif des actions menées, notamment en termes de satisfaction des usagers et d'implication des acteurs locaux.

Une évaluation annuelle est réalisée pour analyser les résultats et, si nécessaire, ajuster les actions en cours. Une évaluation intermédiaire à mi-parcours permet également de réorienter la stratégie en fonction des besoins identifiés. La commission consultative, composée de représentants des élus et des partenaires, joue un rôle central dans ce processus. Elle valide les indicateurs, examine les rapports d'étape et formule des recommandations pour optimiser la mise en œuvre du plan.

L'objectif est d'assurer une amélioration continue du PLPDMA, grâce à une évaluation transparente, rigoureuse et participative, afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des habitants du territoire.

7

Le sept axes stratégiques retenus pour le PLPDMA et les sous-axes

En prenant en compte les axes stratégiques de l'ADEME, le SIETOM de Chalosse a défini sept axes stratégiques pour structurer son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2026-2031.

Ces axes, élaborés en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, visent à réduire la production de déchets, optimiser leur gestion, et promouvoir une économie circulaire sur le territoire.

Chaque axe est décliné en sous-axes opérationnels, permettant de préciser les actions concrètes à mettre en œuvre ainsi que les échéances et budgets associés. Cette approche garantit une mise en œuvre efficace et adaptée aux spécificités du territoire, tout en répondant aux objectifs réglementaires et aux attentes des habitants.

Cette structuration permet au SIETOM de Chalosse de piloter de manière rigoureuse la transition en s'appuyant sur des actions ciblées, un suivi régulier, et une évaluation continue des résultats.

Les axes stratégiques et sous-axes retenus

A	Lutter contre le gaspillage alimentaire	<i>A1 : Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire A2: Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective</i>
B	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	<i>B1 : Limiter les apports de déchets verts en déchetterie B2 : Favoriser la gestion domestique des déchets alimentaires des ménages</i>
C	Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation	<i>C1 : Organiser des évènements autour du réemploi, de la réparation et de la réutilisation C2 : Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation</i>
D	Sensibiliser les acteurs en matière de prévention des déchets	<i>D1- Sensibiliser les enfants en matières de prévention des déchets D2- Sensibiliser les administrations publiques à la prévention des déchets</i>
E	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	<i>E1 - Promouvoir les bonnes pratiques en matières de consommation responsable E2 - Challenge famille "zéro déchet" en expérimentant un avant / après</i>
F	Utiliser des instruments informatiques et économiques pour favoriser la révention des déchets	<i>F1 - Réorganisation de la collecte des déchets ménagers via la mise en place de points complets pour une mise en place de tarification incitative F2 - Gestion de la performance déchets via les données du logiciel Ecocito (badge déchetteries et ordures ménagères) pour une communication incitative</i>
G	Réduire les déchets des entreprises	<i>G1 - Communiquer et utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets en entreprise</i>

7.1. Axe A: lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un enjeu majeur pour le SIETOM de Chalosse.

En France, près de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont jetées chaque année, dont une part significative pourrait être évitée grâce à des actions ciblées. Dans ce contexte, l'Axe A du PLPDMA se concentre sur la réduction de ce gaspillage, en agissant à la fois auprès des ménages et des acteurs de la restauration collective.

Ces actions visent à réduire significativement les tonnages de déchets alimentaires sur le territoire, tout en sensibilisant l'ensemble des acteurs à l'importance de cette démarche. Elles s'inscrivent dans une démarche globale de prévention, en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction du gaspillage alimentaire.

7.1.1. Fiche action

A1 : Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Public ciblé :

- Usagers

Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire, afin d'inciter les habitants à adopter des gestes simples et efficaces pour limiter le gaspillage à la source (ex: meilleure gestion des courses, conservation des aliments, compréhension des DLC / DLUO pour moins jeter, utilisation des restes, etc.).

Gisement ciblé :

- Ordures ménagères (sortie des biodéchets)

Partenaires à mobilisés:

- Mairie pour les marchés
- Commerçants
- Distributeurs alimentaires

Indicateurs de performances:

- Nombre de vue des vidéos
- Nombre d'usagers touchés
- Nombre de rencontres et de lieux
- % de diminution d'OM

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Réaliser des vidéos "anti-gaspi" interne	en nombre	0	4	4	4	4	4	interne SIETOM	20
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€		0€
Réaliser une campagne de communication presse, radio et vidéo professionnelle pour réseaux	en nombre	1	0	1	0	1	0		3
	Coût (en €)	5 850€	0	5 960€	0€	6 100€	0€	Presse : 7300€ / Radio : 6100€ Vidéo : 3000€ (+1500€ Cap Santé)	17 800€
Participer dans les marchés et les grandes surfaces sur communication "gaspillage alimentaire"	en nombre	6	12	12	12	12	12		60
	Coût (en €)	1 150€	200€	200€	200€	200€	200€	kakemono: 1000€ consommable 1150€	2 115€
Création et distribution de calendriers de saison (légumes, fruits) aimantés	en nombre	1 000	0	1 000	0	1 000			3 000
	Coût (en €)	800€	0€	800€	0€	800€	0€	impression: 2400€	2 400€
Coût en € ttc	Coût (en €)	7 800€	200€	6 960€	200€	7 100€	200€		22 315€

7.1.2. Fiche action

A2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Public ciblé :

- Ecoles primaires (≈ 100)
- Collèges (11)

Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, en accompagnant les cantines scolaires, les Ehpad et les restaurants d'entreprise dans la mise en place de bonnes pratiques (ex: pesées des déchets, formation des personnels, ateliers pédagogiques avec les élèves et implication des élèves, etc.).

Gisement ciblé :

- Ordures ménagères (sortie des biodéchets)

Partenaires à mobiliser:

- Conseil départemental
- Établissements scolaires

Indicateurs de performances:

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre d'écoles / collèges touchés
- % de diminution d'OM
- % de diminution de CS

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Création d'un livret anti-gaspillage par les élèves et distribution des livrets	en nombre	0	150	150	150	150	150		750
	Coût (en €)	0€	1 200€	0€	0€	0€	0€	Création avec les élèves: 0€ Impression (A5 / 10p): 1200€	1 200€
1 collège sensibilisé (100 élèves et 5 agents / an) + un diagnostic self par an	en nombre	0	1	1	1	1	1		5
	Coût (en €)	0€	100€	100€	100€	100€	100€	Interne (consommable): 500€	500€
Animation le K'l'hub (création gachimètres)	en nombre	0	1	0	1	0	1		3
	Coût (en €)	0€	250€	0€	250€	0€	250€	Animation le K'l'hub: 750€	750€
Coût en € ttc	Coût (en €)	0€	1 550€	100€	350€	100€	350€		1 250€

7.2. Axe B: éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

La gestion des biodéchets (végétaux et restes alimentaires ou de cuisine) constitue un enjeu clé pour les territoires, tant sur le plan environnemental qu'économique. Avec l'adoption de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) en 2020, la France s'est fixée des objectifs ambitieux pour réduire les déchets et favoriser leur valorisation locale. Cette loi impose notamment aux collectivités de généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2024, renforçant ainsi la nécessité d'agir sur ces flux. La mise en place de cette loi permet de diminuer les ordures ménagères puisqu'elles sont encore constituées à 1/3 de déchets putrescibles.

7.2.1. Fiche action

B1 : Limiter les apports de déchets verts en déchetterie

Public ciblé :		Limiter les apports de déchets verts en déchetterie, en promouvant des alternatives comme le paillage, le compostage individuel ou la valorisation sur place. Ces pratiques permettent de réduire les tonnages apportés en déchetterie, tout en sensibilisant les usagers à des méthodes de gestion plus vertueuses (brochage, mulching, etc.), conformément aux exigences de la loi AGEC.							
Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Actions de broyage de proximité dans les communes / espaces publics	en nombre	20	25	25	30	30	35	Interne SIETOM : temps / salaire / maintenance Guide: stock en cours	165
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€		0€ 39K€ si externe
Prêt de broyeurs pour les usagers + guide "mon jardin à la ressource" (stock 2021) + achat broyeurs	en nombre	150	150	200	200	250	250		1200
	Coût (en €)	1 050€	1 650€	2 000€	2 600€	2 350€	2 350€	Distribution partenariat (arbre à pain + Landes partages) : 8400€ Achat 6 broyeurs: 3600€	12 000€
Communication + sensibilisation partenaires + questionnaire aux 122 communes (pratiques actuelles)	en nombre	3	3	3	3	3	3		18
	Coût (en €)	5 350€	4 350€	5 350€	4 350€	5 350€	4 350€	video: 3000€ / presse: 14000€ / radio: 12000€	29 100€
Mise en place de 2 panneaux sur les 7 déchetteries (message de prévention sur les végétaux)	en nombre	14	0	0	0	0	0	0	0
	Coût (en €)	5 000€	0€	0€	0€	0€	0€	Création (interne SIETOM): 0€ Coût impression: 5000€	5 000€
Coût en € ttc	Coût (en €)	11 400€	6 000€	7 350€	6 950€	7 700€	6 700€		46 100€ (85K)

Gisement ciblé :

- Végétaux

Partenaires à mobilisés:

Mairies, Communautés de Communes

Indicateurs de performances:

- Nombre de prêts de broyeurs + services communes
- % de déchets verts détournés

7.2.2. Fiche action

B2 : Favoriser la gestion domestique des déchets alimentaires des ménages

Public ciblé :

- usagers
- établissement

Favoriser la gestion domestique des déchets alimentaires des ménages, en développant des solutions comme le compostage individuel ou collectif et la méthanisation de proximité. Ces initiatives répondent directement à l'obligation légale de tri à la source des biodéchets et permettent de valoriser ces ressources tout en réduisant leur impact environnemental.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Achat de composteurs individuels distribués + partenaires associés \geq 50% de la distribution (5€ / composteurs)	en nombre	2 000	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000		8 000
	Coût (en €)	91 000€	91 000€	45 500€	45 500€	45 500€	45 500€	Coût composteurs: 344 000€ Coût externalisation distri: 20 000€	364 000€
Formation référents de site + 5 formations compostages physique pour les 5 C.C	en nombre	7	7	7	7	7	7		42
	Coût (en €)	4 200€	4 200€	4 200€	4 200€	4 200€	4 200€	Coût formation: référent de site + 5 formation compostage physique /an	25 200€
Communication + sensibilisation partenaires + questionnaire aux 122 communes (pratiques actuelles)	en nombre	1	0	1	0	1	0	mutualisation broyage	
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€	Communication globale: (inclus broyage)	0€
Achat de kit de compostage en établissement et partagés 600L / 1000L	en nombre	7	7	7	7	7	7		40
	Coût (en €)	4 000€	4 000€	4 300€	4 200€	4 200€	4 200€	Achat dont outils: 26 600€	24 600€
Communication + Autocollants sur bioseaux + brochure "compostage"	en nombre	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300		0
	Coût (en €)	1 000€	1 100€	1 100€	1 200€	1 200€	1 200€	Communication globale: (inclus broyage) Autocollants : 6000€ / Brochure : 0€	6 800€
Bioseaux (pour composteurs individuels + partagés)	en nombre	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	0		13 800
	Coût (en €)	5 300€	5 300€	5 400€	5 400€	5 400€	0		32 200€
Coût en € ttc	Coût (en €)	105 500€	105 600€	60 200€	60 500€	60 500€	60 500€		452 800€

Gisement ciblé :

- Ordures ménagères

Partenaires à mobilisés:

Mairie, établissements scolaires, établissements publics



Indicateurs de performances:

- Nombre de composteurs individuels distribués
 - Nombre de composteurs partagés mis en place dans les communes
- et nombre de personnes touchées
- taux d'équipement des usagers par moyens
(= questionnaire 2027) /

Objectif: 95% des ménages détournant les déchets alimentaires des OM en 2031

- % de déchets alimentaires détournés des ordures ménagères

En agissant sur ces deux leviers, le SIETOM de Chalosse entend optimiser la gestion des déchets organiques, tout en réduisant les coûts de collecte et de traitement pour la collectivité. Cette approche s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique, en phase avec les objectifs nationaux et les attentes des citoyens en matière de développement durable.

7.3. Axe C : Augmenter la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation

Dans une société où la surconsommation et l'obsolescence programmée génèrent des quantités croissantes de déchets, allonger la durée de vie des produits devient une priorité pour réduire notre empreinte environnementale. L'Axe C du PLPDMA du SIETOM de Chalosse s'attache à promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation, des pratiques essentielles pour limiter le gaspillage des ressources et favoriser une économie circulaire. En encourageant ces alternatives, le SIETOM souhaite sensibiliser les habitants et soutenir les initiatives locales qui permettent de donner une seconde vie aux objets, tout en réduisant les volumes de déchets à traiter.

Cet axe se décline en deux sous-axes complémentaires.

7.3.1. Fiche action

C1 : Organiser des évènements autour du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

Public ciblé :

- Usagers

Organiser des événements dédiés au réemploi, à la réparation et à la réutilisation. Ces rencontres, sous forme d'ateliers, de repair cafés ou de fêtes du réemploi, offrent aux citoyens des espaces conviviaux pour apprendre à réparer, échanger ou customiser leurs biens. Ces initiatives permettent de créer du lien social tout en réduisant les déchets, en montrant que la durabilité rime avec créativité et solidarité.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Organiser deux fêtes du réemploi sur sites partenaires (Landes Partage et Graine de Partage)	en nombre	2	2	2	2	2	2		12
	Coût (en €)	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	Organisation : 18 000€	18 000€
1/2 journée d'atelier upcycling / réparation par le Kl'hub pour "favoriser l'entretien des équipements pour les faire durer"	en nombre	5	5	10	10	10	10		50
	Coût (en €)	1 500€	1 500€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	Animation le K'hub: 12 500€ Consommable: 2 500€	15 000€
Évènement / action pendant la SERD	en nombre	1	1	1	1	1	1		6
	Coût (en €)	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	Organisation: 12 000€	12 000€
Coût en € ttc	Réalisé	6 500€	6 500€	8 000€	8 000€	8 000€	8 000€		45 000€

Gisement ciblé :

- Emcombrants
- D3E (déchet d'équipements électriques et électroniques)

Partenaires à mobiliser:

- Le Kl'hub
- Brocante Eco-solidaire
- Landes Partage

Indicateurs de performances:

- Nombre de journées du réemploi et nombre de participants
- Nombre d'ateliers et nombre de participants

7.3.2. Fiche action

C2 : Développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

Public ciblé :

- usagers

Communication sur les thématiques du réemploi, de la réparation et de la réutilisation pour mieux faire connaître ces pratiques pour les habitants du territoire.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Vidéo sur le réemploi / réparation professionnelle + Vidéo interne (filmer les ateliers)	en nombre	1	0	1	0	1	0		3
	Coût (en €)	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	Vidéo professionnelle : 3000€	3 000€
Campagne de communication presse	en nombre	1	1	1	1	1	1		6
	Coût (en €)	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€	Presse: 14 400€	14 400€
Campagne de communication radio	en nombre	1	1	1	1	1	1		6
	Coût (en €)	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€	Organisation: 12 000€	12 000€
Coût en € ttc	Réalisé	5 400€	4 400€	5 400€	4 400€	5 400€	4 400€		29 400€

Gisement ciblé :

- Emcombrants
- D3E (déchet d'équipements électriques et électroniques)

Partenaires à mobiliser:

- Graines de Partage
- Brocante Eco-solidaire
- Landes Partage

Indicateurs de performances:

- Nombre de vues sur les réseaux
- Nombre de clics

7.4. Axe D : Sensibiliser les acteurs en matière de prévention des déchets

La sensibilisation est un levier essentiel pour réussir la transition vers une gestion plus durable des déchets. En informant, en formant et en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire — habitants, entreprises, écoles, associations et collectivités — le SIETOM de Chalosse vise à ancrer les bonnes pratiques et à favoriser l'adoption de comportements responsables.

7.4.1. Fiche action

D1 : Sensibiliser les enfants en matières de prévention des déchets

Public ciblé :

- Scolaires

Les enfants sont les ambassadeurs de demain pour une gestion durable des déchets. En les sensibilisant dès le plus jeune âge, le SIETOM de Chalosse vise à ancrer les réflexes de prévention (tri, réduction, réemploi) et à faire des écoles et des collèges des lieux d'apprentissage actif. Des ateliers ludiques, des interventions en classe et des projets éducatifs en lien avec une association du territoire permettront aux enfants de comprendre les enjeux et de devenir des acteurs du changement dans leur quotidien.

Gisement ciblé :

- 4 flux (ordures ménagères, fibreux, non fibreux verre)
- Encombrants, DEEE, textile

Partenaires à mobiliser:

Structures scolaires,
département des Landes

Indicateurs de performances:

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Quantité de déchets collectés / réemployés
- Nombre d'actions / kg déchets ramassés

7.4.2. Fiche action

D2- Sensibiliser les administrations publiques à la prévention des déchets

Public ciblé :

- Administrations publiques

Les administrations publiques ont un rôle exemplaire à jouer dans la réduction des déchets. En les accompagnant vers des pratiques plus vertueuses (gestion des déchets de bureau avec une amélioration des poubelles de tri, achats responsables), le SIETOM de Chalosse souhaite montrer l'exemple et inciter les agents publics à adopter des comportements éco-responsables. Des formations, des guides pratiques et des audits permettront d'optimiser la gestion des déchets dans les services publics.

Gisement ciblé :

- 4 flux (ordures ménagères, fibreux, non fibreux verre)

Partenaires à mobiliser:

Communes, Communautés de Communes

Indicateurs de performances:

- Nombre structures / agents sensibilisés
- Nombre d'établissements publics ayant utilisé la charte graphique
- Nombre de manifestations ayant utilisés la charte
- Nombre de vues de la vidéo

7.5. Axe E- Mettre en place ou renforcer des actions de consommation responsable

La consommation responsable est un levier clé pour réduire la production de déchets à la source. L'Axe E vise à encourager les habitants à adopter des modes de consommation plus durables, en promouvant des alternatives simples et accessibles. En agissant sur les comportements d'achat et les habitudes quotidiennes "zéro déchet", le SIETOM de Chalosse souhaite réduire à la source les déchets (ex: réduction des produits emballés, suppression des produits à usage unique, fabrication de produits de manière écologique et sans déchets...).

7.5.1. Fiche action

E1 - Promouvoir les bonnes pratiques en matière de consommation responsable

Public ciblé:

- Usagers

Pour inciter les habitants à consommer mieux et moins, le SIETOM de Chalosse mettra en avant des gestes concrets : achats en vrac, produits réutilisables, réparation, etc. Des campagnes de communication, des ateliers et des partenariats avec les commerces ou associations locales permettront de diffuser ces bonnes pratiques et de rendre la consommation responsable accessible à tous.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Participation à un atelier "faire soi-même"/an (Arbre à Pain) et communication des 10 ateliers	en nombre	1	1	1	1	1	1		6
	Coût (en €)	100€	100€	100€	100€	100€	100€	Consommable: 600€	600€
Campagne de communication sur la consommation responsable dont challenge famille "zero dechet"	en nombre	1	1	1	1	1	1		6
	Coût (en €)	4 400€	4 400€	4 400€	4 400€	4 400€	4 400€	Radio: 12 000€ / Presse: 14 400€	26 400€
Vidéo professionnelle sur le "zéro déchets" et vidéo interne sur l'atelier Arbre à pain / Tuto DIY interne	en nombre	1	0	1	0	1	0		3
	Coût (en €)	1 000€	0€	1 000€	0€	1 000€	0€	Création vidéo professionnelle: 3 000€	3 000€
Animation sur le sujet du vrac (mutualisation possible sur le gaspillage alimentaire) dans les marchés / grandes surfaces (0 en 2026, puis 12 / an) // Nombre de sacs à vrac distribué	en nombre	0	360	450	550	650	1 000	0	3 010
	Coût (en €)	0€	720€	900€	1 100€	1 300€	2 000€	Achat vracs: 6020€	6 020€
Distribuer des autocollants stop pub	en nombre	5 000	5 000	5 000	5 000	3 000	3 000	0	30 000
		0€	0€	0€	0€	0€	0€	Achat: gratuit département	0€
Coût en € ttc	Réalisé	5 500€	5 220€	6 400€	5 600€	6 800€	6 500€		36 020€

Gisement ciblé :

- 4 flux (ordures ménagères, fibreux, non fibreux verre)

Partenaires à mobiliser:

Arbre à pain

Indicateurs de performances:

- Nombre d'ateliers et de participants
- Nombre de campagnes / nombre de clics
- Nombre d'écoute radio / de posts "vues"

7.5.2. Fiche action

E2 - Challenge famille "zéro déchet" en expérimentant un avant / après

Public ciblé:

- Usagers

Pour motiver les familles à réduire leurs déchets, le SIETOM de Chalosse veut proposer un challenge "zéro déchet" basé sur une expérience concrète d'avant/après grâce à la nouvelle conteneurisation et les badges qui seront mis en place pour la tarification incitative. Les participants seront accompagnés financièrement par le financement de produits "zéro déchet" mais aussi pour les aider à évaluer leur production de déchets, identifier des solutions et mesurer leurs progrès. Les outils informatiques permettront aussi au SIETOM de Chalosse d'avoir des informations quantitatives. Ce challenge ludique et pédagogique permettra de montrer que chaque geste compte et d'inspirer d'autres foyers à s'engager grâce à une communication sur le projet.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Fournitures pour le challenge Famille "zéro déchet" (exemple: couches lavables, sacs vracs, culottes menstruelles, shampoings secs, contenants réutilisables, un livre zéro déchet...) pour 10 familles par Communautés de communes. A noter:	en nombre	0	0	50	0	0	0		50
• 2027: recherche des familles (communication)	Coût (en €)	0€	0€	10 000€	0€	0€	0€	Achat de produits ou aide à l'achat: 10 000€	10 000€
• 2028: 2 états des lieux et achats produits (année blanche pour la TI)									
• 2029: 2 états des lieux puis 1 par an (début TI)									
Évènements "challenge zero déchet" rassemblant les familles + communication (consommable / impression)	en nombre	0	1	2	2	1	1		7
	Coût (en €)	0€	1 000€	3 000€	3 000€	1 000€	1 000€	Consommable/ impression Intervention 'auteur livre zéro déchet': 1000€	9 000€
Coût en € ttc	Réalisé	0€	1 000€	13 000€	3 000€	1 000€	1 000€		19 000€

Gisement ciblé :

- 4 flux (ordures ménagères, fibreux, non fibreux verre)
- Encombrants, DEEE, textile

Partenaires à mobiliser:

- Communes
- Familles volontaires

Indicateurs de performances:

- Nombre de familles participantes
- Estimatif de diminution des déchets par flux (nombre de badges / kg)

7.6. Axe F - Utiliser des instruments informatiques et économiques pour favoriser la prévention des déchets

Les outils informatiques et économiques sont des leviers puissants pour optimiser la gestion des déchets et inciter les usagers à adopter des comportements vertueux. Cet axe vise à moderniser les dispositifs de collecte avec une nouvelle conteneurisation et à exploiter les données usagers issues d'un nouveau logiciel. En combinant innovation technologique et mécanismes économiques par un travail territorial, le SIETOM de Chalosse souhaite réduire les volumes de déchets tout en améliorant le service rendu aux habitants et en optimisant la gestion des déchets.

7.6.1. Fiche action

F1 - Réorganisation de la collecte des déchets ménagers via la mise en place de points complets pour une mise en place de tarification incitative



Pour encourager le tri et la réduction des déchets, le SIETOM de Chalosse prévoit de réorganiser la collecte en mettant en place des points complets (conteneurs adaptés avec plus de bornes de tri) et une tarification incitative sur les ordures ménagères. Ce système, qui lie le coût de la gestion des déchets au nombre d'ouverture du conteneur d'ordures ménagères, permettra de responsabiliser les usagers et de réduire les volumes de déchets ménagers.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Conteneuriser en points complets le territoire pour faciliter le tri et diminuer les ordures ménagères	en nombre	1	1	0	0	0	0		
	Coût (en €)	2 millions€	2 millions€	0€	0€	0€	0€	Conteneurisation	4 000 000€
Mise en oeuvre de la tarification incitative via la mise en place d'un contrôle d'accès sur le conteneur d'OM (année 2027)	en nombre	0	1	0	0	0	0		
	Coût (en €)	0€	1 million€	0€	0€	0€	0€	contrôle d'accès sur conteneur	1 000 000€
Renouvellement badges	en nombre	0	0	1	1	1	1	Renouvellement carte: 1 M€	
	Coût (en €)	7 200€	25 000€	25 000€	7 500€	7 500€	7 500€		79 700€
Logiciel (abonnement)	en nombre	1	1	1	1	1	1		
	Coût (en €)	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	Logiciel : 2.4 M€	240 000€
Coût en € ttc	Réalisé	2 047 200€	3 065 000€	65 000€	47 500€	47 500€	47 500€		5 319 700€

Gisement ciblé :

- 4 flux ménagers
- Flux déchetteries

Partenaires à mobiliser:

Communes, communautés de communes

Indicateurs de performances:

- Suivi déchets par flux
- Qualité des caractérisations

7.6.2. Fiche action

F2 - Gestion de la performance déchets via les données du logiciel Ecocito (badges déchetteries et ordures ménagères) pour une communication incitative

Public ciblé:

- Usagers

Le logiciel ECOCITO offre des données précises sur les flux de déchets avec un nombre d'utilisation du badge (déchetteries - en cours, ordures ménagères - à venir). En combinant ces informations avec les données de collecte et de traitement des déchets, le SIETOM de Chalosse pourra évaluer la performance de ses actions, identifier les marges de progression et communiquer de manière ciblée auprès des usagers. Une communication incitative généraliste voire personnalisée permettra d'encourager les bonnes pratiques et de renforcer l'engagement de tous.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Analyse des données issues du logiciel ECOCITO pour communiquer de manière personnalisée	en nombre	0	1	1	1	1	1		5
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€	Moyens humains internes et informatique Ecocito	0€
Réalisation de newsletters Ecocito généraliste	en nombre	0	1	1	1	1	1		5
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€	Moyens humains internes et informatique Ecocito	0€
Coût en € ttc	Réalisé	0€	0€	0€	0€	0€	0€		0€

Gisement ciblé :

- 4 flux (ordures ménagères, fibreux, non fibreux verre)
- Flux déchetteries

Partenaires à mobiliser:

Communes, communautés de communes

Indicateurs de performances:

- Suivi de la fréquentation des points d'ordures ménagères
- Qualité des caractérisations

7.7. Axe G - Réduire les déchets des entreprises

Les entreprises jouent un rôle majeur dans la production de déchets, mais elles sont aussi des acteurs clés pour leur réduction. Le SIETOM de Chalosse a déjà mis en place une redevance spéciale pour les entreprises souhaitant une collecte différencier en fonction également de la production de déchets et du souhait du nombre de collecte. Le SIETOM de Chalosse vise à renforcer la communication pour accompagner les entreprises du territoire en lien avec les chambres consulaires et autres partenaires.

7.7.1. Fiche action

G1 - Communiquer et utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets en entreprise

Le SIETOM de Chalosse a déjà mis en place un système de redevance spéciale pour les entreprises.

Public ciblé:

- Professionnels

Pour inciter les entreprises à réduire leurs déchets, la communication pour cette cible sera améliorer (modification de la page du site internet professionnel, création de newsletters) et les liens avec les chambres consulaires et les partenaires locaux sera améliorer. Ces dispositifs permettront aux entreprises d'identifier des solutions adaptées (tri, réemploi, recyclage) et de bénéficier via des actions des chambres consulaires pour les accompagner pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Actions prévues	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031	détail coût	Total sur 6 ans
Amélioration de la page "professionnels" sur le site internet du SIETOM de Chalosse	en nombre	1	0	0	0	0	0		1
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€	Moyens humains internes et informatique Ecocito	0€
Proposer un service "redevance spéciale" pour les professionnels	en nombre	1	1	1	1	1	1		6
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€	Moyens humains internes et informatique Ecocito	0€
Utiliser Ecocito pour des actions ciblées de communication pour les professionnels	en nombre	5	5	5	5	5	5		30
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€	Moyens humains internes et informatique Ecocito	0€
Réunion avec les partenaires (CMA, collectif LaCoRe, chambre de l'agriculture...) pour une meilleure communication pour les professionnels	en nombre	5	5	5	5	5	5	0	30
	Coût (en €)	0€	0€	0€	0€	0€	0€		Partenariat
Coût en € ttc	Réalisé	0€	0€	0€	0€	0€	0€		0€

Gisement ciblé :

- 4 flux (ordures ménagères, fibreux, non fibreux verre)
- Flux déchetteries

Partenaires à mobiliser:

Entreprises, CMA, Chambre de l'agriculture, (collectif LaCoRe)

Indicateurs de performances:

- Nombre d'entreprises et personnels sensibilisés en lien avec nos partenaires
- Nombre de producteurs non-ménagers conventionnant à la redevance spéciale et ciblées via Ecocito

Conclusion

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIETOM de Chalosse marque une étape dans la construction d'un territoire plus durable et plus responsable. Ce document stratégique, fruit d'une réflexion collective et d'un diagnostic approfondi, ne se contente pas de répondre aux obligations réglementaires fixées par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) ou par le STRADDET de la Nouvelle-Aquitaine. Il incarne une vision ambitieuse : celle d'un territoire où la prévention des déchets devient une priorité partagée, où l'économie circulaire s'impose comme un modèle de développement, et où chaque acteur – citoyen, entreprise, collectivité – est invité à jouer un rôle actif dans cette transition.

Les sept axes stratégiques et leurs sous-axes, détaillés dans ce document, offrent une feuille de route claire pour atteindre les objectifs fixés. Les sujets sont variés comme lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser des biodéchets, promouvoir le réemploi, la réparation et le "zéro déchet", sensibiliser les enfants et les administrations ou encore mettre en place une nouvelle conteneurisation sur le territoire, optimisée avec un système d'ouverture personnalisé et des outils informatiques performants. Chaque action a été conçue pour répondre aux enjeux locaux tout en s'inscrivant dans une démarche globale de durabilité en concertation avec les acteurs locaux.

Ce PLPDMA est un plan opérationnel, doté d'indicateurs de suivi de la performance, de calendriers précis et de moyens dédiés, pour garantir sa mise en œuvre effective. Les objectifs de réduction sont ambitieux mais现实的, car ils s'appuient sur une analyse rigoureuse des réalités du territoire et sur l'engagement de tous les acteurs tout en s'inscrivant dans le cadre du STRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Passer d'une économie linéaire – où l'on extrait, consomme et jette – à une économie circulaire, où les ressources sont préservées et les déchets deviennent des matières premières, nécessite un changement culturel profond.

Cette transition ne sera possible que si chacun s'approprie ces enjeux et agit à son échelle. Les entreprises peuvent repenser leurs modes de production, les collectivités peuvent encourager les bonnes pratiques, et les citoyens peuvent adopter des gestes simples mais impactants : acheter en vrac, réparer plutôt que jeter, composter ses biodéchets, etc.

Ce plan n'est pas seulement un document stratégique : c'est un appel à l'action collectif, une feuille de route pour un territoire plus sobre et plus responsable, et une opportunité pour chacun de contribuer à la construction d'un avenir durable.

La réussite de ce plan dépendra de la mobilisation de tous. Les élus, les agents territoriaux, les entreprises, les associations et les habitants sont invités à s'emparer de ce document et à devenir des acteurs du changement. Le SIETOM de Chalosse s'engage à accompagner cette dynamique, en suivant les progrès, en évaluant les actions et en ajustant les stratégies pour garantir l'efficacité du PLPDMA.

Ce document est une invitation à agir : celle d'un territoire où la prévention des déchets n'est plus une option, mais une priorité partagée.



SIETOM de Chalosse

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et
de Traitement des Ordures Ménagères
de Chalosse

815, routes des Partenses, 40250 Caupenne
+33558985757

prevention@sietomdechalosse.fr

<https://www.sietomdechalosse.fr/>